



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

DSAF

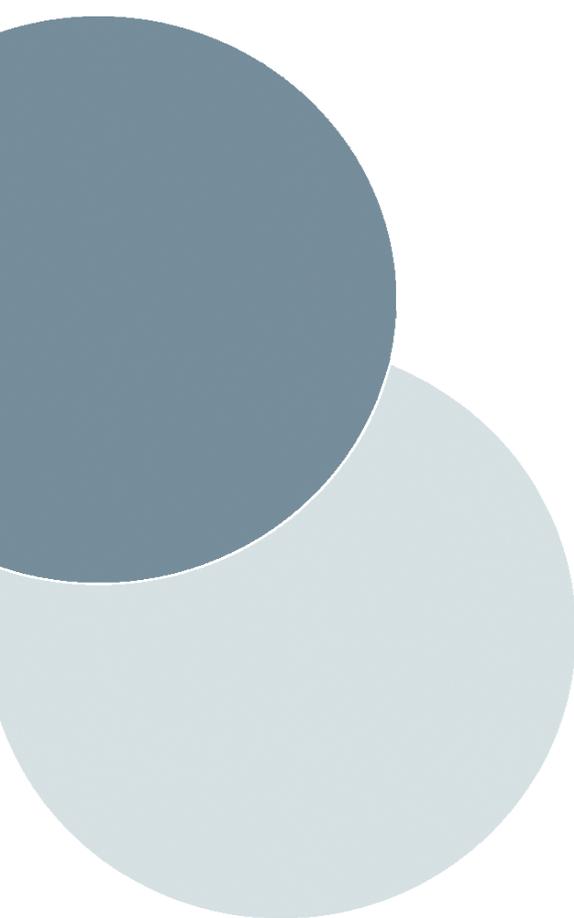


RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

**Direction des services administratifs
et financiers du Premier ministre**



Direction
des services
administratifs
et financiers



LA DSAF

La direction des services administratifs et financiers du Premier ministre (DSAF) exerce des missions d'administration générale au profit des services du Premier ministre ainsi que des autorités qui lui sont budgétairement rattachées.

Sous l'autorité du Secrétaire général du Gouvernement (SGG), la DSAF est notamment chargée de la mise en œuvre de la stratégie de ressources humaines des services du Premier ministre, des affaires financières, de la politique des systèmes d'information, de la stratégie immobilière, de la politique documentaire, de la conduite de projets de modernisation et de la stratégie de développement durable.

Elle anime en outre, les services déconcentrés du Premier ministre et assure la gestion de personnels et de moyens départementaux et régionaux.

L'année 2017 a été marquée par des événements majeurs comme :

- l'installation du Gouvernement issu de l'élection présidentielle de 2017,
- l'emménagement sur le site Ségur-Fontenoy et le démarrage effectif des mutualisations,
- l'élaboration d'un budget quinquennal,
- le déploiement du système d'information pour les ressources humaines RENOIRH,
- l'extension du périmètre du programme 333.

Outre la conduite de ces projets, la DSAF a également vu ses missions pérennes évoluer, ce qui a justifié de nouveaux textes fondateurs¹.

Relever ces défis a été l'occasion de mobiliser les quatre valeurs de la DSAF :

- ▶ l'exemplarité,
- ▶ le sens du service,
- ▶ l'adaptabilité,
- ▶ le collectif.

¹ Notamment le décret n° 2017-1531 du 3 novembre 2017 relatif à la direction des services administratifs et financiers du Premier ministre

Table des matières

L'EXEMPLARITE	5
1. L'opération Ségur-Fontenoy	7
2. La mutualisation des fonctions support	9
3. L'Etat employeur exemplaire	12
4. Les affaires financières	22
5. L'immobilier et l'automobile	35
LE SENS DU SERVICE	39
1. Les opérations de changement de Gouvernement	41
2. La médecine de prévention	43
3. Le soutien SI-téléphonie	45
4. Le soutien du périmètre déconcentré	47
5. Le contentieux et l'indemnisation des victimes de la Seconde Guerre mondiale	48
L'ADAPTABILITE	51
1. Le déploiement de RenoIRH	53
2. La préparation du chantier sur l'organisation territoriale des services publics	54
3. La démarche Lean	55
4. Les projets SI	58
5. La dématérialisation des factures	62
LE COLLECTIF	65
1. La feuille de route de la DSAF	67
2. L'évènementiel	69
3. Les ressources humaines	72
4. Les moyens humains et budgétaires	77
Annexe : principaux acronymes	83

TOUS ÉCO RESPONSABLES...

Grâce aux éco-gestes que nous adoptons tous les jours, nous contribuons directement au développement durable.

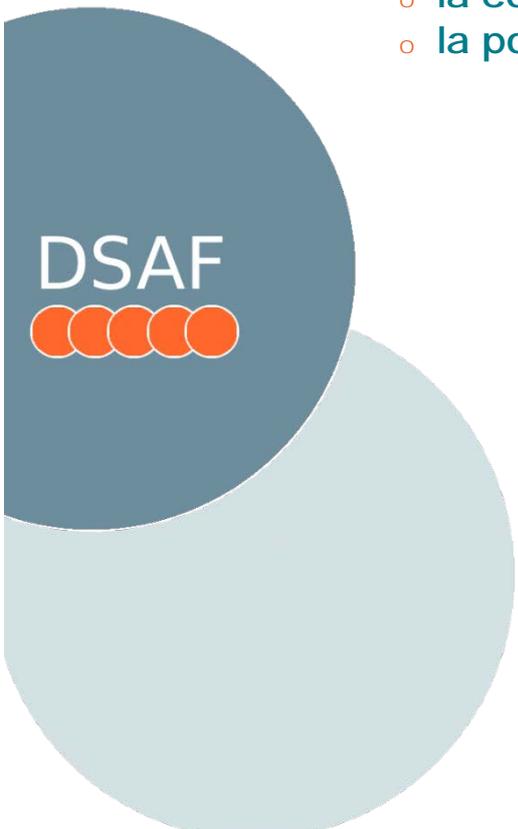


L'EXEMPLARITE

L'exemplarité de la DSAF s'exprime dans la gestion rigoureuse des moyens dont elle dispose, et dans sa responsabilité sociale et environnementale.

En 2017, cette valeur s'est notamment exprimée au travers de :

- **l'opération Ségur-Fontenoy ;**
- **l'exemplarité en tant qu'employeur ;**
- **la conduite des affaires financières ;**
- **la politique immobilière et automobile.**

The logo for DSAF is located in the bottom left corner. It consists of the letters 'DSAF' in a white, sans-serif font, positioned above a horizontal row of five orange circles. The logo is partially overlaid by a dark blue circular shape on the left and a light blue circular shape below it.

DSAF

1. L'opération Ségur-Fontenoy

Le regroupement, dans l'ensemble immobilier Ségur-Fontenoy, d'autorités administratives indépendantes et de services placés auprès du Premier ministre s'est concrétisé en 2017. C'est l'aboutissement d'un projet ambitieux visant à rationaliser les implantations immobilières, moderniser le cadre de travail, proposer de nouveaux services et équipements (crèche, salle de sport, auditorium, centre de documentation), mutualiser des fonctions support et s'inscrire dans une démarche de haute qualité environnementale.

Après la livraison, le 30 juin, du bâtiment Ségur avec deux mois d'avance sur le calendrier prévisionnel, les équipes de la DSAF ont été mobilisées pendant l'été pour l'installation du mobilier de près de 1 900 postes de travail et 100 salles de réunion, le déploiement des systèmes d'information ainsi que le transfert de 900 mètres linéaires de fonds documentaires et de 4 km linéaires d'archives.

Les emménagements se sont ensuite déroulés de la fin septembre à la mi-janvier. Douze entités ont ainsi rejoint le Défenseur des droits et la CNIL installés depuis l'automne 2016 dans le bâtiment Fontenoy : la CIVS, le SCBCM, le SGMer, la DILA, le CGET, la DSAF, le SIG, la DITP, la DINSIC, France Stratégie et son réseau puis la CADA et la CNCDH ont, tout à tour, été accueillis par les équipes de la DSAF qui les ont accompagnés pour préparer et finaliser leur installation. Trois cabinets ministériels doivent s'installer à Ségur en 2018.

Les équipements et services ont été progressivement mis en place : la crèche a ouvert ses portes le 2 octobre, la cafétéria a été opérationnelle le 16 octobre, le self le 2 novembre puis le centre de documentation le 3 novembre. La vie à Ségur-Fontenoy a ainsi pleinement démarré dès le mois d'octobre.

C'était le 30 juin 2017

Le bâtiment Ségur livré avec deux mois d'avance !



Un an jour pour jour après le bâtiment Fontenoy, c'est au tour du bâtiment Ségur d'être livré, deux mois avant la date prévue.

La livraison s'est déroulée le vendredi 30 juin 2017, en présence notamment de Messieurs Marc Guillaume, Secrétaire général du Gouvernement, et Serge Duval, directeur des services administratifs et financiers. La qualité

architecturale de la restructuration du bâtiment Ségur, qui a été entièrement rénové en deux ans, a été unanimement saluée.

Les objectifs assignés à cette opération semblent donc atteints. Les travaux de restructuration des 49 000 m² du site Ségur-Fontenoy ont été réalisés conformément aux besoins de ses occupants, sans surcoût important, tout en respectant, et même anticipant, les échéances prévisionnelles. Les déménagements se sont succédés selon le calendrier fixé, permettant de libérer, sans aucun retard, les locaux occupés par les entités emménageant à Ségur-Fontenoy. La mutualisation des fonctions support est déjà en grande partie effective en veillant à assurer des prestations de qualité aux entités bénéficiaires (cf. 2).

Le niveau de satisfaction des résidents du site Ségur-Fontenoy vient confirmer cette réussite. L'enquête réalisée en ligne auprès des personnes après leur emménagement à Ségur montre en effet que 83% d'entre elles déclarent être satisfaites d'être à Ségur. 88% sont satisfaites du bâtiment, 79% de l'aménagement des bureaux, 88% du mobilier et 92% de la manière dont s'est passé le déménagement. 81% estiment que travailler à Ségur-Fontenoy est agréable et 70% que le regroupement permet de rencontrer des personnes d'autres services.



Accueil lors de l'installation à Ségur

2. La mutualisation des fonctions support

2.1. La mutualisation des fonctions support en services centraux

Le programme de mutualisation, arrêté en juillet 2015 par le Secrétaire général du Gouvernement et par le cabinet du Premier ministre, concerne les fonctions suivantes : la logistique, les finances-achats avec un centre de services partagés financiers unique, la fusion des régies, la gestion des missions et déplacements ainsi que la mise en place d'un pôle unique de l'achat et d'un BOP soutien mutualisé, les ressources documentaires avec la création d'un centre de documentation unique, mais aussi les ressources humaines avec en perspective la gestion centralisée de la paye ou encore les systèmes d'information et la téléphonie.

L'année 2017 a vu l'aboutissement de plusieurs mutualisations majeures prévues dans le cadre du programme et notamment :

- la mise en place d'un centre de documentation unique ;
- l'extension du rôle du centre de service partagé financier de la DSAF (CSPF) à la CNIL et au DDD ;
- la rationalisation de la passation des marchés avec le passage à trois pouvoirs adjudicateurs spécialisés : la DSAF, la DILA (pour ses achats métiers) et le SIG pour les marchés de communication ; le DDD et France Stratégie, précédemment pouvoirs adjudicateurs, s'adressent désormais à l'un de ces pôles pour leurs marchés ;
- le regroupement, au sein de la DSAF, des régies ;
- la prise en charge, par la DSAF, de la gestion des déplacements du Défenseur des droits ;
- le regroupement des fonctions logistique au sein de la division du patrimoine et de la logistique de la DSAF.

C'était le 3 novembre 2017



Le centre de documentation des services du Premier ministre
Crédit photo : PACT

Ouverture du centre de documentation des services du Premier ministre

Le centre de documentation mutualisé des services du Premier ministre a ouvert ses portes :

- une salle de consultation lumineuse et agréable de 25 places ;
- un fonds documentaire riche de 8 000 documents *in situ*, 80 000 documents en réserve ;
- une rationalisation de la gestion des abonnements de presse d'information ;
- un kiosque de presse numérique.

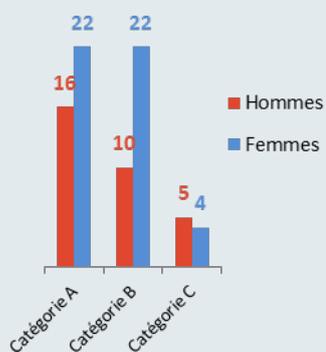
Ces mutualisations ont entraîné une mobilité pour une partie des agents occupant préalablement les fonctions concernées. Un dispositif dédié a été mis en place pour garantir l'égalité de traitement entre les candidats sur les fonctions mutualisées et proposer un accompagnement personnalisé à ceux qui n'étaient pas retenus.

79 postes ont été publiés et pourvus, donnant lieu à 421 candidatures.

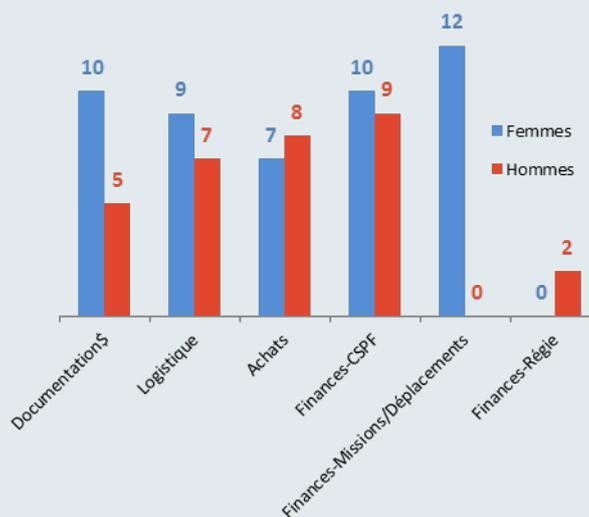
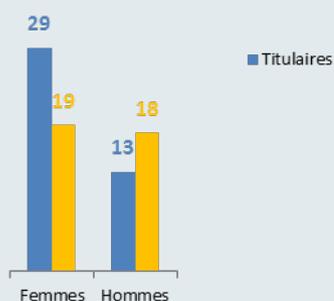
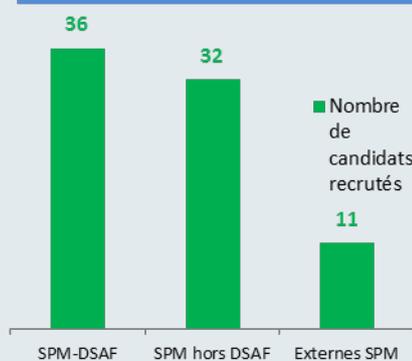
Bilan d'activité de l'antenne RH d'accompagnement des mutualisations

- ▶ 20 séminaires d'information
- ▶ 421 dossiers de candidatures instruits
- ▶ 175 candidats auditionnés
- ▶ 79 postes pourvus

Répartition par catégorie



Répartition par origine



2.2. La mutualisation des fonctions support en services déconcentrés

Le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration, pose le principe de la mutualisation des moyens de fonctionnement des services déconcentrés.

La circulaire n°5828/SG du Premier ministre du 18 novembre 2015 est venue préciser les modalités d'application de ce décret, et l'instruction du Premier ministre n°5872/SG du 28 juin 2016 a permis de déterminer les domaines devant faire l'objet, en priorité, de mutualisations locales.

La conférence nationale de l'administration territoriale de l'Etat, mise en place par la charte de la déconcentration, a examiné, le 7 décembre 2017, le premier rapport de synthèse sur les actions conduites en la matière en région.

Ce rapport a permis d'établir le caractère prioritaire des mutualisations immobilières en région. Le regroupement des services de l'Etat sur un site unique apparaît en effet constituer un préalable à la mutualisation d'autres fonctions supports (accueil, courrier, gestion du parc automobile par exemple). La sous-direction du pilotage des services déconcentrés s'est organisée en 2017 pour procéder à l'examen des projets de relocalisation, densification ou regroupement de services en région, dans le cadre de la nouvelle gouvernance immobilière mise en place par la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE).

Les rapports des régions ont également permis d'identifier les domaines visés par la circulaire du Premier ministre qui étaient le plus couverts par des actions de mutualisation : au regroupement de services sur un même site, s'ajoute celle des systèmes d'information et des achats. La structuration des plateformes achats en région, auprès des SGAR, a en effet permis de mettre en place des marchés régionaux mutualisés et une assistance aux services. Les fonctions financières sont encore peu investies par des actions de mutualisation, comme les actions en matière d'archivage, ou de traitement des contentieux.

La sous-direction du pilotage des services déconcentrés a donc mis en place une animation du réseau des SGAR adjoints sur ce thème de modernisation et mutualisation, afin de partager les bonnes pratiques et les initiatives les plus porteuses, et d'investir peu à peu l'ensemble des domaines.

Les mutualisations menées sur le périmètre de l'administration territoriale de l'Etat ont permis, depuis la création du programme 333, de réaliser près de 18% d'économies entre la LFI 2011 et la LFI 2017 sur l'action 1 du programme 333 (moyens de fonctionnement courant des administrations déconcentrées). Il convient aujourd'hui, à la faveur de l'élargissement du programme aux directions régionales, d'encourager toujours plus ces dynamiques, porteuses d'interministérialité.

3. L'Etat employeur exemplaire

L'exemplarité se manifeste tant au niveau central que déconcentré par des actions portées par la DSAF, notamment en matière de prévention des risques psychosociaux, de promotion de l'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes et, plus généralement, de lutte contre les discriminations.

3.1. Le baromètre social

Suite à la première édition du baromètre social effectuée en octobre 2015, une réflexion avait été engagée avec les représentants des services concernés par le baromètre social, les représentants du personnel et les membres du réseau de prévention des risques psychosociaux, afin de définir, de manière coordonnée, un socle commun d'actions pour améliorer la perception des agents sur leur qualité de vie au travail.

La deuxième édition du baromètre de juin 2017 a fait apparaître un niveau de satisfaction générale plutôt stable. Si certaines actions du plan ont eu des effets positifs, les résultats globaux de l'enquête ont montré que le plan d'action devait être adapté en renforçant et structurant des actions existantes ou nouvelles.

Quatre réunions de travail avec les organisations syndicales se sont donc tenues en 2017 pour réfléchir aux orientations à donner au plan d'action existant. Le plan d'action renforcé, axé autour du « bien-être au travail et amélioration de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle », a été recentré autour de 20 actions, articulées en 4 thèmes principaux :

- conditions de travail ;
- pratiques managériales ;
- qualité de l'accompagnement RH et mobilités ;
- sentiment d'appartenance institutionnelle.

Ces 20 actions ont été priorisées et seront mises en œuvre tout au long de l'année 2018 afin de pouvoir mesurer leurs effets lors de la troisième édition du baromètre qui aura lieu en janvier 2019, conformément à l'engagement pris de réaliser un baromètre social au sein des services du Premier ministre tous les 18 mois.

C'était en novembre 2017

Le baromètre social des services du Premier ministre – Les résultats 2017

Dans le cadre de la démarche de prévention des risques psychosociaux (RPS), la deuxième édition du baromètre social a été lancée auprès des agents des services du Premier ministre le 19 juin 2017. L'enquête réalisée 18 mois après la première édition, mesure la perception de la qualité de vie au travail et permet de comparer les résultats obtenus en juin 2017 à ceux d'octobre 2015.



L'analyse des réponses a été effectuée par l'institut spécialisé dans les sondages d'opinion BVA. Une présentation des résultats de cette enquête a été réalisée par le prestataire aux organisations syndicales lors du comité technique ministériel (CTM) du 26 septembre et du comité d'hygiène et de sécurité des conditions de travail (CHSCT) du 12 octobre dernier. Ils sont disponibles sur Matignon Infos Services pour que chacun puisse en prendre connaissance.

1 461 des 2 562 agents interrogés ont répondu au questionnaire, soit 57% des agents sollicités. Ce taux élevé de participation, comparable à celui de la première édition, démontre un intérêt constant pour la démarche.

Ces résultats ont fait apparaître que la majorité des agents des services du Premier ministre (SPM) se déclare globalement satisfaite de leur travail avec une note de 6,5/10, légèrement en recul par rapport à celle de la première édition (6,7/10). Pour une majorité d'indicateurs, les niveaux de satisfaction sont identiques à ceux précédemment recueillis. Il convient de noter que les opinions sont très hétérogènes entre les services.

Les agents s'estiment satisfaits de leurs conditions de travail, tant sur le plan matériel que sur le plan humain. Ainsi, 91% (94% en 2015) des agents sont satisfaits de leurs relations avec leurs collègues et 77% (75% en 2015) de leurs conditions matérielles de travail.

Des points relevés lors de la première édition perdurent sur la nécessité d'améliorer la qualité de l'accompagnement RH de proximité et le soutien dans les situations difficiles. Les agents souhaitent, par ailleurs, un meilleur accès aux informations leur permettant de réaliser leur travail ainsi qu'à celles des autres services au sein du périmètre ministériel. Enfin, il existe une dichotomie entre culture propre et culture commune car si le sentiment d'appartenance à une direction / à un service est élevé (70% contre 73% en 2015), le sentiment de partager une culture commune aux services du Premier ministre reste assez faible (32% pour 30% en 2015).

3.2. Les actions en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap

Depuis 2014, et grâce à l'appui du FIPHFP², les services du Premier ministre (SPM) ont consacré 359 167,29€ à la politique du handicap, que ce soit à travers des sessions de sensibilisation lors des stages d'accueil des nouveaux arrivants, des aménagements de postes ou des partenariats avec les ESAT.

Ces actions ont permis le recrutement de 20 personnes en situation de handicap, dont 2 recrutements pérennes, et de 10 apprentis. Elles doivent

² Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

être poursuivies et amplifiées avec de nouvelles recherches de sourcing, un travail approfondi sur l'adéquation entre les compétences et les postes, ainsi que des actions de communication, de formation et d'information pour contribuer à faire évoluer le regard sur le handicap qui reste le frein principal à l'accueil dans un emploi adapté de personnes en recherche d'insertion professionnelle du fait de leur handicap.

C'était en janvier 2017

Exposition tableaux Personimages

Dépasser son handicap par l'expression artistique, voici ce que propose l'association Personimages en permettant à des personnes atteintes d'un handicap psychique ou mental de créer des œuvres artistiques.



Pour sensibiliser leurs personnels à la question du handicap, les services du Premier ministre ont choisi de commencer l'année 2017 avec une exposition de cette association, intitulée

« singulières libertés ».

3.3. La diversité et l'égalité professionnelle femmes/hommes

La DSAF a engagé en 2017 la démarche en vue d'obtenir une double labellisation « Diversité » et « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » (Label Alliance).

Il s'agit, pour les services du Premier ministre, d'évaluer les effets des mesures mises en œuvre dans le cadre de la politique de ressources humaines, pour, d'une part, prévenir ou corriger les mécanismes susceptibles de générer des discriminations et, d'autre part, favoriser la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Cette démarche devrait aboutir au dépôt d'une demande de Label auprès d'AFNOR Certification.

Au-delà de la labellisation, la modernisation des procédures RH a pour objectif de garantir le respect de la parité et de la non-discrimination au bénéfice de chaque agent et, plus largement, de chaque citoyen pour refléter la diversité de la population française, propre aux engagements d'un État employeur exemplaire.

C'était le 8 mars 2017



Journée internationale des droits des femmes

La DSAF a choisi d'illustrer la journée internationale des droits des femmes par l'exposition BD « Les stéréotypes, c'est pas automatique ».

Introduite par Serge Duval, haut fonctionnaire à l'égalité entre les femmes et les hommes, la journée du 8 mars a commencé, le matin, par une conférence débat sur la lutte contre les stéréotypes de genre, animée par Gisèle Zszyglak, docteur en philosophie.

Elle s'est poursuivie l'après-midi par deux tables rondes, l'une sur le thème de la mixité des métiers et l'autre sur la détection des talents féminins et l'annonce de la mise en place d'un réseau de femmes au sein des services du Premier ministre.

C'était le 1^{er} décembre 2017

Projection débat autour du film *Numéro UNE*



Une centaine de managers et de collaborateurs des services du Premier ministre ont répondu présents à l'invitation lancée par la Mission cadres dirigeants (MCD) et la DSAF à une projection débat autour du film *Numéro UNE*, qui retrace avec une grande acuité le parcours qui mène son héroïne au sommet d'une grande entreprise.

Cette séance a été ouverte par Marc Guillaume, Secrétaire général du Gouvernement, Serge Duval, Directeur des services administratifs et financiers, haut fonctionnaire à l'égalité femmes hommes, et Florence Méaux, Déléguée aux cadres dirigeants. Ils sont revenus sur les actions en cours pour la féminisation et en particulier sur la démarche d'obtention du label Alliance.

Après la projection, les spectateurs du film ont pu débattre avec la réalisatrice Tonie Marshall, la productrice Véronique Zerdoun, et avec Raphaëlle Bacqué, scénariste, journaliste au Monde qui a animé le débat. Les échanges, riches et animés, ont porté notamment sur l'origine du film, le réalisme du scénario, le rôle des réseaux féminins et l'équilibre vie professionnelle/vie privée.

3.4 Le plan managérial des services du Premier ministre

Le plan managérial des services du Premier ministre a été diffusé à l'automne 2016. Il définit les orientations stratégiques pour une politique modernisée de l'encadrement supérieur et prévoit une gouvernance pour sa mise en œuvre avec la création d'un comité réunissant les principaux responsables d'entités du périmètre.

Le plan prévoit l'instauration de revues des cadres, la meilleure structuration des parcours professionnels, l'encouragement de la mobilité, le développement de l'accompagnement personnalisé et l'identification d'un plan de formation de l'encadrement supérieur.

Cette démarche, relayée tout au long de l'année 2017, s'inscrit dans le cadre de la circulaire du Premier ministre du 10 juin 2015 relative à la gestion des cadres et au management dans la fonction publique de l'Etat pour renforcer la dimension managériale, faire évoluer les pratiques, mettre en place une gouvernance adaptée, mobiliser les cadres sur cette politique et renforcer les DRH ministérielles.

Pour porter cette politique au meilleur niveau décisionnel, une instance de gouvernance de la fonction RH sur le périmètre des SPM a été créée et a été réunie pour la première fois en octobre 2017. Présidée par le SGG, elle rassemble les responsables des entités et traite des questions de stratégie RH relevant de leur niveau. La première réunion a été consacrée à l'identification d'un vivier des cadres à potentiel et des conditions de leur accompagnement, au suivi d'un « plan de relève » des emplois fonctionnels et sa mise à jour, et aux modalités d'accompagnement des cadres (formation, coaching,...).

Le délégué à la mobilité et aux carrières des cadres supérieurs d'administration centrale (poste créé fin 2016) est chargé de la mise en œuvre du plan managérial et alimente les travaux de cette instance de gouvernance RH, en lien avec la sous-direction des ressources humaines de la DSAF.

Il a pour rôle principal d'accompagner et d'orienter les cadres pour la construction de leurs parcours professionnels et leur recherche de mobilité, et de mener des actions individuelles et collectives d'information et de cohésion pour les cadres A+ des services du Premier ministre.

3.5 La mise en œuvre du télétravail

Conformément à la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiée et du décret n°2016-151 du 11 février 2016, les agents peuvent demander l'autorisation d'exercer une partie de leurs activités en télétravail.

Les modalités de mise en œuvre du télétravail au sein des services centraux du Premier ministre sont précisées dans l'arrêté du 8 décembre 2016, socle commun de règles qui peuvent, le cas échéant, être ajustées aux spécificités

d'organisation du travail dans certaines entités. L'organisation du télétravail dans les services déconcentrés et dans les autorités administratives indépendantes relève d'actes juridiques distincts.

Composé du chef de service, de la sous-direction des ressources humaines et du sous-directeur ou chef de division concerné, le comité de décision mis en place à la DSAF se prononce sur les demandes de télétravail, sur rapport du chef de bureau de l'agent concerné. La capacité de l'agent à travailler en autonomie tout en respectant les délais et en assurant une visibilité à sa hiérarchie sur ses résultats est un des points de vigilance du comité. L'organisation du service est également interrogée ainsi que l'information des agents de ce même environnement professionnel.

A l'exception d'une demande dont l'accord a été différé, l'intégralité des quinze dossiers a reçu un avis favorable. La majorité des services de la DSAF ont déposé des demandes et toutes les catégories d'agents et de fonctions sont représentées.

Dans le cadre du baromètre social, les agents ont demandé qu'une nouvelle question soit introduite sur cette modalité d'aménagement du travail. Le plan d'action qui sera mis en œuvre en 2018 tient compte de cette attente et insiste sur la nécessaire sensibilisation de l'ensemble des cadres en situation de management sur ce point.

C'était en 2017

Le télétravail à la DSAF

Pour faciliter la mise en œuvre de ce dispositif, deux séminaires de sensibilisation des encadrants ont été organisés en janvier 2017.

Des sessions de formation sont par ailleurs proposées pour les encadrants d'une part et les télétravailleurs d'autre part. En outre, un focus spécifique sur le télétravail est désormais intégré aux formations managériales.

Le télétravail en DDI

La circulaire (0288/17/SG) relative aux modalités de mise en œuvre du télétravail en DDI a été signée le 3 février 2017 par le Secrétaire général du Gouvernement.

Une instruction assortie d'annexes a été publiée afin de préciser les modalités pratiques de ce nouveau dispositif.

3.6 L'Etat employeur exemplaire en services déconcentrés

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

La DSAF a mis en place depuis 2015 un indicateur sur le taux de féminisation des emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat³. En 2017, l'objectif de 40%, a été dépassé, le taux de primo-nomination de femmes ayant atteint 45%, grâce à l'action volontariste de la DSAF en lien avec les préfets de département. Le nombre total de femmes titulaires d'un emploi DATE, en constante progression, a atteint 27,8% au 31 décembre 2017.

La circulaire du SGG du 26 août 2014 relative aux nominations des directeurs départementaux interministériels et de leurs adjoints prévoit les principes suivants, en vue de favoriser un meilleur équilibre femmes/hommes sur ces postes :

- retenir dans la mesure du possible, dans la sélection de 3 candidats par le préfet, au moins une femme et au moins un homme ;
- à cette fin, s'assurer de la cohérence entre le nombre de femmes reçues en entretien et le nombre de candidatures reçues ;
- constituer des viviers mixtes de candidats aux postes de direction. C'est l'une des missions du délégué mobilité carrière (DMC) des emplois de direction de l'administration territoriale de l'État (DATE).

Le plan d'actions managérial

Dans le cadre de la mise en œuvre de la circulaire du 10 juin 2015 relative à la gestion des cadres et au management dans la fonction publique d'Etat, une réflexion a été lancée pour l'élaboration d'un plan d'actions managérial (PAM) pour les services déconcentrés du Premier ministre. Cette réflexion a permis d'identifier les enjeux majeurs dans la procédure de recrutement et du suivi de la gestion de carrière des directeurs et directeurs-adjoints de DDI, en concertation avec les ministères d'origine, afin de mettre en place des actions s'inscrivant en parfaite complémentarité avec les aspects « métiers » de ces emplois.

Le plan d'actions managérial s'articule autour de deux thématiques principales :

1) Le développement du parcours professionnel. Trois objectifs sont identifiés :

- renforcer la gouvernance de la gestion des cadres, notamment à travers un rôle accru du DMC-DATE, en coordination avec les ministères d'origine ;
- élargir le vivier de recrutement en favorisant la féminisation, la diversification des statuts ministériels ou encore l'accompagnement des cadres intermédiaires vers des fonctions supérieures ;

³ Nombre de postes pourvus par des femmes à des postes de directrice départementale interministérielle, de directrice départementale interministérielle adjointe, de SGAR et de SGAR adjointe n'exerçant pas ces fonctions auparavant, sur le nombre total d'agents nommés pour la première fois sur les postes de directeurs départementaux interministériels, de directeurs départementaux adjoints, de SGAR et de SGAR adjoints, depuis le début de l'année, exprimé en pourcentage.

- favoriser la mobilité interministérielle, y compris hors postes ATE grâce à la valorisation de l'expérience en DDI et la fluidification de la mobilité, tant vers l'administration centrale qu'entre échelons départementaux et régionaux.

2) La modernisation des pratiques managériales, à travers deux grands types d'actions :

- enrichir le dispositif de formation existant à travers un renforcement de l'offre de formation (séminaires, offre de coaching), ainsi qu'un accompagnement plus spécifiquement dédié aux femmes nouvelles entrantes ;
- renforcer l'animation de réseau notamment grâce à la mise en réseau, l'organisation de journées d'échanges et de retours d'expérience, ou encore la mise en place de séminaires thématiques sur le management.

Afin de fluidifier les mobilités, une étude a été réalisée avec l'appui du SGMAP du 1er février au 30 avril 2017, dans l'objectif de disposer d'une vision approfondie des parcours professionnels des emplois DATE sur l'ensemble des emplois qui dépendent des SPM.

Le périmètre retenu pour cette étude est celui des emplois des services déconcentrés relevant des services du Premier ministre. Trois populations ont été ciblées avec des modalités d'enquête adaptées :

- les emplois DATE : directeurs et directeurs adjoints de DDI (DDT, DDTM, DDCS, DDPP, DDCSPP, DDD), soit 498 emplois au total, SGAR et SGAR adjoints, soit 47 emplois au total ;
- les viviers DATE (sur la base d'échantillons) : chargés de mission SGAR (150 emplois), chefs de service des DDI (40 emplois) et secrétaires généraux des DDI (20 emplois), soit 210 emplois au total ;
- les postes « post occupation d'emploi DATE » : anciens directeurs, directeurs-adjoints, anciens SGAR, SGAR adjoints (une vingtaine de personnes).

La démarche s'est organisée en co-construction avec des représentants des SGAR et DDI, et en lien avec les ministères d'origine.

Le taux de participation des DDI et DDI adjoints à cette enquête a été de 77%. Cette participation exceptionnelle met en évidence la très forte attente concernant les actions à mettre en œuvre relatives au parcours des emplois DATE.

Le plan d'actions qui en résulte s'articule autour de quatre points clés :

- **renforcer et outiller la coordination interministérielle** : revue du vivier et partage des informations, rencontres communes sur le terrain des emplois DATE en associant DMC ministériel et DMC emplois DATE, mise

en commun d'outils, partage et diffusion d'informations sur les opportunités de postes ;

- **créer et animer une véritable communauté des emplois DATE** (au niveau national et relayée au niveau local): création d'un poste de chef de projet/ community manager des emplois DATE au sein de la DSAF, organisation d'une convention annuelle, instauration du mentoring entre juniors et seniors ;
- **accompagner les préfets dans la démarche de recrutement et d'évaluation** des emplois DATE ;
- **renforcer l'accompagnement personnalisé des emplois DATE** : revue de cadres biannuelle, expérimentation de l'assessment, entretiens de carrière à 6 mois (surtout pour les primo affectations), etc.

Un comité de pilotage réunissant la DSAF, les 5 délégués mobilités carrière (DMC) des ministères (MI, MAAF, MEF, MCAS et MEEM), le SGMAP et la DGAFP a été instauré pour la durée du projet afin de suivre la mise en œuvre du plan d'actions.

Par ailleurs, une formation innovante sur le développement des potentiels de femmes directrices de DDI a été mise en place fin 2017. Cette formation s'inscrit dans le cadre du plan d'action managérial (PAM) des emplois DATE qui propose des actions pour faciliter l'accès des femmes à des postes d'emplois DATE.

La formation, expérimentale en 2017 auprès de 6 directrices, a vocation à être pérennisée en fonction du degré de satisfaction particulièrement élevé qui en a résulté.

L'objectif de cette formation est de favoriser la progression des femmes et leur accession aux postes à responsabilité afin d'enrichir l'administration par la diversité. Ainsi, à travers le processus proposé dans cette formation, il est recherché notamment de :

- sensibiliser les femmes dirigeantes à la gestion de leur carrière ;
- les aider à se positionner dans leur rôle et leur identité de femmes exécutives ;
- capitaliser sur leurs atouts et identifier les axes de développement tout en respectant leurs personnalités propres et les contraintes relatives à leur contexte professionnel.

C'était le 2 février 2017

Lancement du baromètre social des DDI



Le Secrétaire général du Gouvernement a souhaité, après la mise en place du baromètre social au sein des services centraux du Premier ministre, qu'une démarche similaire soit engagée dans les DDI.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la démarche de prévention des risques psychosociaux et a été élaboré lors de groupes de travail associant les représentants des ministères et les représentants du personnel. Le périmètre de ce sondage couvre la totalité des agents exerçant leurs fonctions dans les DDI et les directions départementales déléguées (DDD).

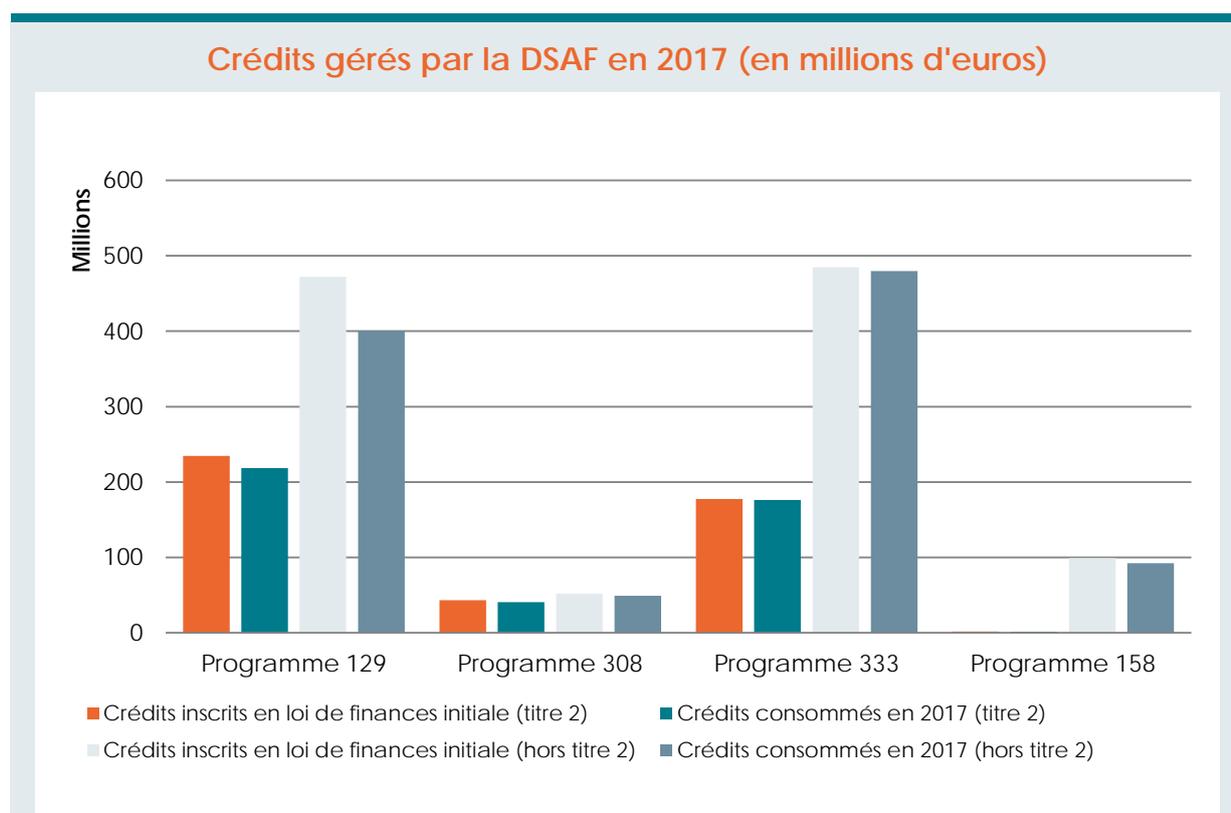


Une réunion nationale des DDI

4. Les affaires financières

L'exemplarité de la DSAF s'exprime dans la gestion rigoureuse des moyens dont elle dispose, et ce à toutes les étapes de la chaîne de dépense : de la programmation du premier budget quinquennal, au règlement des factures dématérialisées, en passant par l'intégration de clauses sociales et environnementales dans le cadre des marchés.

4.1. Gestion budgétaire



L'organisation budgétaire des services du Premier ministre

Suite à la parution du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), la fonction financière au sein des services du Premier ministre (SPM) est organisée de la façon suivante :

► La fonction de responsable de la fonction financière ministérielle (RFFIM) est exercée par le DSAF, pour le compte du SGG, sur l'ensemble du périmètre budgétaire des SPM. Ce périmètre recouvre en 2017 seize programmes correspondant à cinq missions du budget général (« Direction de l'action du Gouvernement », « Politique des territoires », « Conseil et contrôle de l'Etat », « Anciens combattants, mémoire et lien avec la Nation », « Investissements d'avenir ») et à un budget annexe (« Publications officielles et information administrative »).

La DSAF assure directement le suivi budgétaire des programmes 129 « Coordination du travail gouvernemental », 308 « Protection des droits et libertés », 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » et 158 « Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la Seconde guerre mondiale ». En revanche, pour les autres programmes, la fonction de RFFIM n'est exercée qu'à l'occasion de la production du document de répartition initiale des crédits et des emplois (DRICE) et pour le suivi des retraits d'engagements juridiques basculés. S'agissant du Conseil d'Etat et de la Cour des comptes, cette organisation a été matérialisée par une convention.

► La DSAF assiste et représente le SGG dans ses fonctions de responsable de programme pour les programmes 129, 308, 333 et 158.

Le suivi de la gestion des programmes 129 et 308 donne lieu à l'organisation de comités de pilotage biannuels présidés par le SGG. Le dialogue de gestion réalisé pour le programme 333 s'appuie sur un réseau de gestionnaires locaux placés auprès des SGAR. Il débouche sur une notification annuelle de ressources aux préfets de région responsables de budget opérationnel de programme (BOP).

Deux comptes rendus de gestion (CRG) sont établis annuellement par la DSAF pour les programmes de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et pour le programme 158. La DSAF transmet au CBCM chaque CRG établi au niveau du programme et chaque CRG établi au niveau du BOP.

Par ailleurs, pour les programmes de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et le programme 158, la DSAF prépare les différentes conférences organisées par la Direction du budget et rédige les documents budgétaires, en lien avec les services concernés.

► Le DSAF est directement en charge des BOP « Soutien » et « Ségur » du programme 129, qui regroupent les crédits de personnel, de fonctionnement, d'investissement et d'intervention destinés aux services soutenus par la direction (cabinets du Premier ministre et des secrétaires d'Etat rattachés à ce dernier, Secrétariat général du Gouvernement, délégations et missions diverses, subvention à la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur, et – pour la masse salariale uniquement – la MILDECA, le SIG et la DINSIC). Les BOP « Soutien » et « Ségur » intègrent également des crédits de fonctionnement correspondant à un nombre élevé de services (par exemple, la Mission interministérielle de lutte contre les dérives sectaires, l'Observatoire de la laïcité, la DILCRAH, le Défenseur des droits...).

La DSAF est également responsable du BOP « Indemnisations » du programme 158, qui regroupe les crédits de personnel et de fonctionnement de la Commission d'indemnisation des victimes de spoliations (CIVS) ainsi que les

crédits d'intervention correspondant aux trois dispositifs d'indemnisation portés par le programme 158.

Enfin, la DSAF assure des prestations de service en matière budgétaire au bénéfice de services disposant d'un BOP spécifique, comme la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) ou la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), dont les crédits sont inscrits sur le programme 308 « Protection des droits et libertés ».

L'exécution budgétaire 2017

Sur les quatre programmes budgétaires gérés par la DSAF, l'exécution 2017 s'est élevée à 437,4 M€ en masse salariale (titre 2) et à 1 001 M€ en AE et 1 022,1 M€ en CP sur les autres dépenses (hors titre 2). Ce montant se situe en net retrait par rapport aux dotations inscrites en loi de finances 2017.

En effet, comme en 2016, le niveau élevé des mesures de régulation budgétaire (surgel et annulations de crédits en gestion) a fortement contraint le niveau des dépenses, particulièrement en hors titre 2. Ainsi, 46,7 M€ ont été annulés dès le mois de juillet sur la mission « Direction de l'action du Gouvernement », soit 4,6% des crédits ouverts. Un pilotage strict de la dépense a cependant permis de conduire la gestion à son terme et de faire face, notamment, aux dépenses exceptionnelles induites par le changement de Gouvernement et l'installation des services sur le site de Ségur-Fontenoy.

4.2. Gestion financière

La DSAF a en charge la gestion directe d'un grand nombre de dépenses de nature variée⁴ dont des subventions et des frais de représentation.

La gestion des subventions

La DSAF assure la gestion de plusieurs catégories de subventions :

- les subventions du Premier ministre aux fondations politiques et aux associations œuvrant dans le domaine des droits de l'Homme ou du développement de la citoyenneté sont accordées, dans le cadre de comités d'engagement présidés par le chef de cabinet du Premier ministre. En 2017, les comités d'engagement ont octroyé des subventions à 37 entités bénéficiaires, pour un montant de 6 394 500 € ;
- la DSAF était également chargée, jusqu'en 2017, de la mise en paiement des crédits d'intervention versés au titre de la dotation d'action parlementaire (23 dossiers traités en 2017 représentant 1 127 000 €) depuis le BOP « Soutien » du programme 129 ;
- la DSAF a instruit et assuré la mise en paiement en 2017 de 174 dossiers de subventions pour le compte de la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH), pour un montant de 4 055 975 €. Ce volet de l'activité du BGFDF s'est fortement accru en 2017 (en 2016 : 55 dossiers et 3 216 420 €). Par ailleurs, 1 950 662 € de subventions ont été versés, dans le cadre d'appels à projets locaux instruits par les préfetures de département et validés par la DILCRAH, à des associations et collectivités territoriales pour financer des actions en matière de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT ;
- 45 000 € ont été versés à l'association francophone des autorités de protection des données personnelles pour le compte de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) ;
- des subventions ont également été accordées à la Fondation pour la Nature et l'Homme (80 000 €), à l'Institut français des relations internationales (IFRI, 1 133 804 €) et à l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS, 148 690 €) dans le cadre du soutien financier apportée par les SPM à ces trois organismes ;
- le BGFDF a versé la subvention pour charges de service public au bénéfice de l'Ordre de la Légion d'honneur, soit 24 061 909 €, auxquels s'ajoutent 2 361 837 € de dotations en fonds propres pour couvrir les travaux de sécurité de la Maison d'éducation de la Légion d'honneur

⁴ Les données indiquées ci-dessous correspondent au nombre de dossiers traités par le Bureau de la gestion financière et des déplacements (BGFDF) de la DSAF, avec les coûts afférents : cela signifie que les actes de gestion réalisés au profit des autres BOP ou UO du périmètre des SPM (mission cadres dirigeants du SGG, HATVP, CNCDH ou MILDECA par exemple) sont inclus dans les montants recensés. Cette méthode produit un volume de dépenses mécaniquement supérieur à la seule exécution budgétaire imputable au BOP Soutien ou au BOP Ségur. Par ailleurs, chaque dossier se décline en plusieurs opérations de gestion (demande d'achat, établissement de bons de commande ou de bons de transport, constatation de service fait, collecte des pièces justificatives, demande de paiements, remboursement d'agents...).

à Saint-Denis). Par ailleurs, 6 300 € ont été versés au titre des dotations d'action parlementaire, à la grande chancellerie de l'Ordre de la Légion d'honneur ;

- la DSAF a procédé au versement de 36 926 719 € de subvention au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), autorité publique indépendante, depuis le programme 308 ;
- elle procède aux versements à l'Office national des anciens combattants pour la gestion des dispositifs d'indemnisation du programme 158 « Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale », soit 99 562 913 € versés en 2017 ;
- enfin, la DSAF procède à la mise en paiement des fonds spéciaux depuis le programme 129.

Au global, le nombre de dossiers de subventions instruits a quasiment doublé (+98%) en 2017 par rapport à 2016.

Les frais de représentation

Les frais de représentation se sont élevés en 2017, pour l'ensemble des services, autorités, missions et commissions soutenues, à 722 636 € (contre 633 227 € en 2016), composés de 59% de frais de réception et d'alimentation, de 36% de frais de restaurant et de 5% de frais autres (cadeaux protocolaires, fleurs, divers).

Les 2 314 dossiers de gestion relatifs aux frais de représentation ont, pour 54% d'entre eux (393 731 €), été financés *via* Chorus, pour 42% (305 576 €) *via* la régie, et pour 4% par carte de paiement (23 329 €).

Les études et autres dépenses

En 2017, 1 195 dossiers, représentant 3 645 601 € de dépenses, ont été traités pour l'ensemble des services, autorités, missions et commissions soutenues.

L'ensemble de ces dépenses se compose de 6% de dépenses de séminaires (220 596 €), 3% de prestations réalisées par la DILA (93 209 €), 12% d'études hors opération Ségur-Fontenoy (441 334 €), 2% de dépenses de communication (67 026 €) et 53% (1 929 871 €) de dépenses diverses (formations, dépenses de fonctionnement, menus achats de services ou fournitures...). Par ailleurs, 25% du montant global (893 565 €) est constitué de dépenses liées à l'appui au pilotage du projet de regroupement des services sur le site immobilier Ségur-Fontenoy et à de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Les 1 195 dossiers de gestion relatifs aux études et autres dépenses ont été financés pour 6% (231 442 €) par la régie, 91% (3 312 094 €) *via* Chorus, et 3% par carte d'achat (102 065 €).

La régie d'avances et de recettes des services généraux du Premier ministre

La régie d'avances permet d'assurer le paiement rapide des dépenses d'un montant unitaire inférieur à 2 000 €, ce qui correspond à la majeure partie des

frais de mission et de représentation. Le régisseur a procédé à un montant d'avances de 2 837 170€ (contre 717 430 € en 2016, soit une augmentation de +295% en un an) représentant 8 214 écritures. L'augmentation très conséquente du volume de paiements s'explique essentiellement par la mutualisation des activités de régie du Défenseur des droits, et en particulier par la prise en charge à compter de 2017 du versement des indemnités mensuelles accordées aux délégués territoriaux du DDD (2 289 380 € de paiements représentant 5 509 écritures).

Parallèlement, la régie a procédé, en tant que régie de recettes, à 727 106 € d'encaissements contre 170 327 € en 2016. La forte hausse des recettes constatée par rapport à 2016 résulte, pour une large part, de reversements amiables de subventions accordées par le CGET au profit d'actions qui n'ont pas pu être réalisées ou n'ont été que partiellement mises en œuvre (552 592 €). L'autre principal poste de recettes concerne l'encaissement de l'achat de tickets restaurants par les agents relevant du périmètre d'administration centrale du DDD avant la mise en place d'une restauration collective à Ségur (126 846 €).

4.3. Déplacements

La gestion des frais de déplacement (hors vols gouvernementaux)

La DSAF a assuré en 2017 le traitement, pour l'ensemble des services, autorités, missions et commissions soutenues, de 7 471 ordres de mission, représentant un montant de 3 396 755 € (dont 21 missions au profit d'intervenants extérieurs pour 126 633 €). Ce nombre de missions représente une hausse d'environ 35% du volume d'activités par rapport à 2016, principalement en raison de la mutualisation des déplacements du DDD.

Sur ce total, 2 693 ordres de missions (36%) sont traités hors de l'outil Chorus-DT et 4 778 (64%) ordres de missions sont instruits dans le logiciel Chorus-DT. En 2016, ces taux étaient respectivement de 55 et 45% : l'année 2017 a ainsi été marquée par une très forte progression du niveau de dématérialisation de la gestion des missions à travers l'application Chorus-DT (4 778 contre 2 481 en 2016, soit +93%).

Sur le nombre global de missions, 6 143 (82%) ont été réalisées en métropole, 1 173 (16%) à l'étranger et 155 (2%) en outre-mer.

Les facturations internes des vols gouvernementaux

En 2017, le montant des remboursements de vols gouvernementaux effectués par les services du Premier ministre s'élève à 3 002 975 €.

Les frais de congés bonifiés

En 2017, 11 dossiers de congés bonifiés ont été instruits pour un montant de 19 266 €.

C'était en 2017

Un nouvel arrêté pour encadrer les missions



L'arrêté du 22 décembre 2016, fixant les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des agents au sein des services centraux et autorités budgétairement rattachés au Premier ministre, a été publié au Journal officiel du 28 décembre 2016.

Ce texte se substitue à l'arrêté du 17 juin 2014, qui encadrait précédemment la gestion des déplacements temporaires pour les services du Premier ministre et les autorités administratives indépendantes relevant du périmètre budgétaire des SPM, ainsi qu'à l'arrêté du 17 février 2012 relatif à l'indemnisation des frais occasionnés par les déplacements temporaires au sein du Défenseur des droits.

Cette uniformisation réglementaire est un facteur d'harmonisation des « politiques de voyage ». Elle garantit une standardisation des traitements individuels, facilite la mutualisation de la gestion des déplacements engagée dans le cadre de l'opération Ségur-Fontenoy et permet une simplification de la gestion comptable en évitant une « gestion à la carte ».

4.4. Le centre de services partagés financiers

Le centre de services partagés financiers (CSPF) de la DSAF intervient au profit de vingt-six entités sur les programmes 129, 112 et 147, 158, et 308.

Mis en place auprès de la DSAF en janvier 2011, le CSPF traite, dans le système d'information budgétaire et comptable de l'Etat Chorus, des opérations de dépenses (hors masse salariale) et de recettes, et effectue les mouvements budgétaires pour le compte de 26 services prescripteurs : non seulement la DSAF, mais également tous les responsables des BOP sur les programmes 129 (SGDSN, SGMAP, SIG, SGAE, CGSP, MILDECA), 112 et 147 (CGET), 158 et 333 (DSAF), ainsi que pour la plupart des autorités administratives indépendantes rattachées au programme 308 (CGLPL, CADA, CCNE, CNCDH, CNCTR, CCSDN, HATVP, ARDP et depuis janvier 2017 : la CNIL et le DDD).

Afin d'accompagner les ordonnateurs dans le pilotage de leur gestion financière, le CSPF fournit mensuellement de nombreuses restitutions des données Chorus.

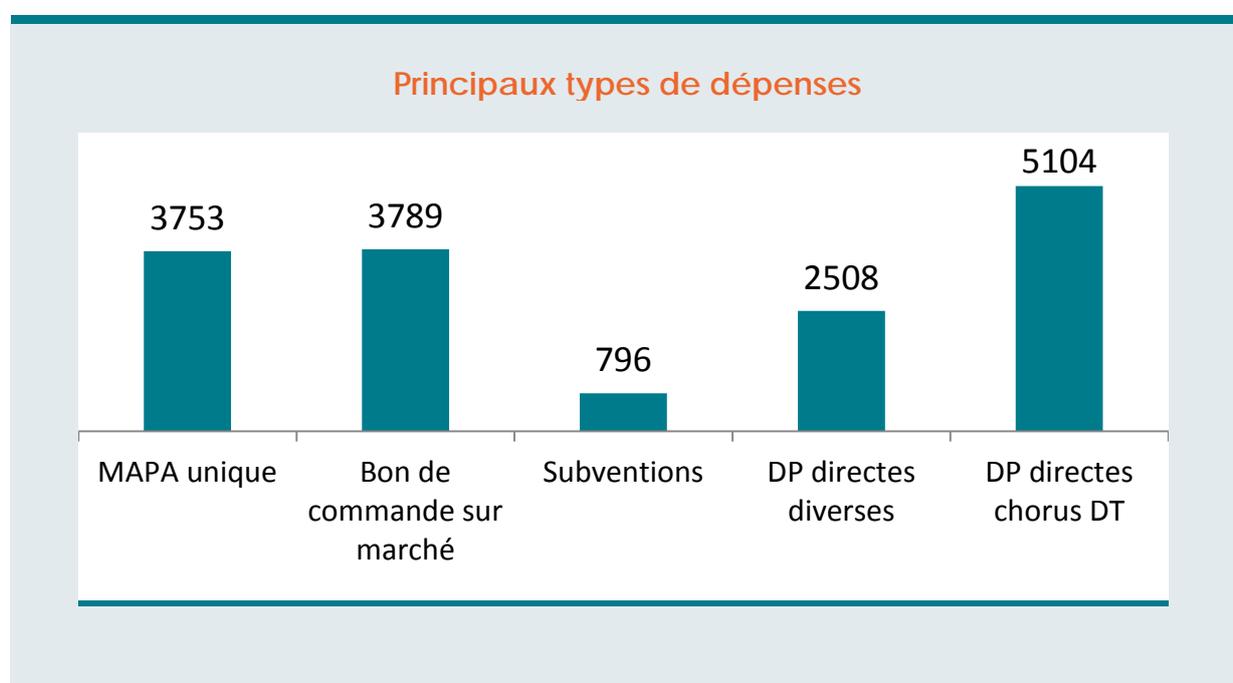
En qualité de prestataire de services financiers, le CSPF informe et conseille l'ensemble des services prescripteurs dans le traitement de leurs dossiers, depuis la création de l'engagement juridique (EJ) jusqu'à sa clôture. Etant le

principal acteur dans Cœur Chorus, l'expertise du CSPF est fréquemment requise, tant par les services prescripteurs que par le service facturier pour proposer des leviers de déblocage d'engagements juridiques ou de demandes de paiement.

L'activité du CSPF en 2017

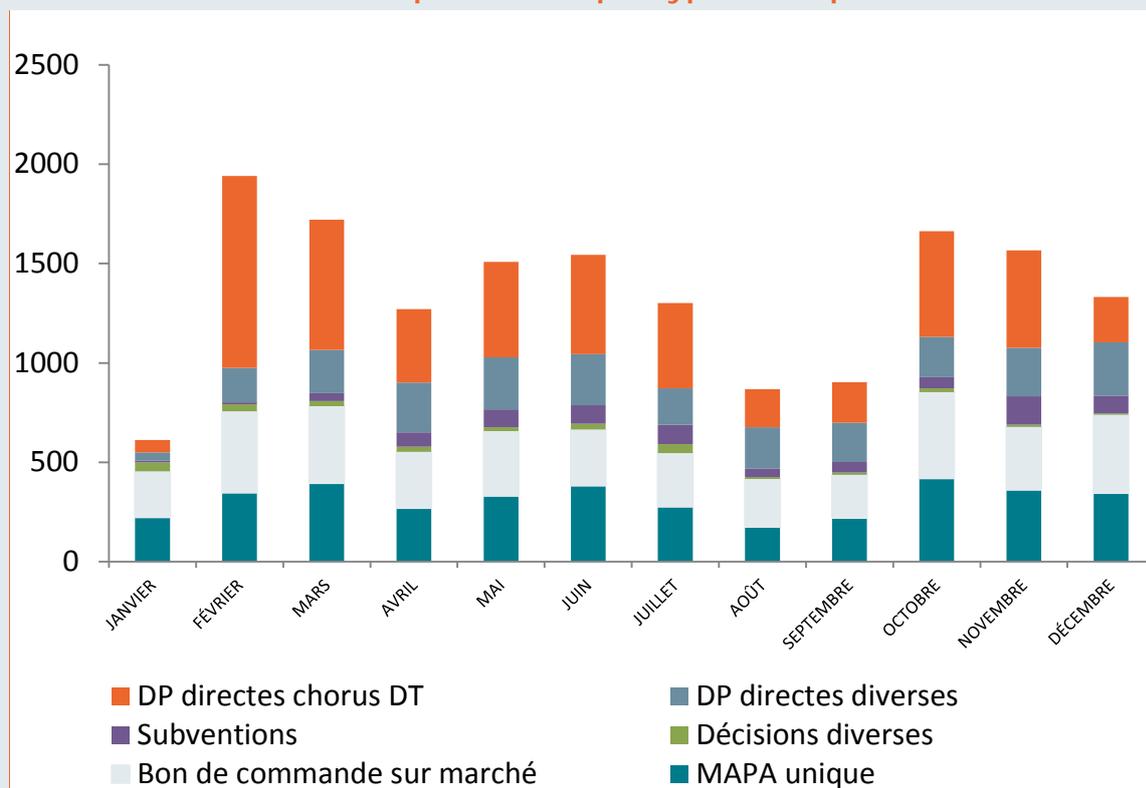
L'activité du CSPF est en augmentation globale d'un tiers (+31,3%) en 2017 par rapport à 2016 (qui était déjà en forte croissance par rapport à 2015) :

- 6 999 mouvements budgétaires contre 6 159 en 2016, soit +13,6% ;
- 3 538 transactions en recettes non fiscales contre 2 082 en 2016, soit +70% ;
- 41 411 transactions relatives à la dépense, dont 24 963 services faits contre respectivement 31 317 et 17 562 en 2016, soit +32% et +42%.



Le déploiement de Chorus DT se traduit par une forte augmentation du nombre de demandes de paiement (DP) (+63,8%). Le nombre de bons de commande sur marché connaît une progression sensible également (+18,8%) alors que le nombre de bons de commande hors marché connaît une hausse modérée (+5,8%) et que les DP directes hors Chorus-DT ont légèrement diminué (-9,1%).

Ventilation par mois et par type de dépenses⁵



La ventilation de l'activité du domaine de la dépense n'est plus marquée par deux pics, en juin et en novembre. Hormis le mois de janvier, le nombre de transactions n'a jamais été inférieur à 860. Au cours de 9 mois sur 12, plus de 1 270 actes ont été enregistrés alors qu'en 2016 ce seuil n'a été franchi que pour les mois de juin et de novembre.

Les temps forts de l'année 2017

La forte croissance en 2017 de l'activité du CSPF par rapport à 2016 s'explique notamment par la reprise de l'activité de deux autorités administratives indépendantes – la CNIL et le Défenseur des droits, qui disposaient jusqu'en 2016 de leur propre centre de services partagés Chorus – et le flux de l'année en cours.

La hausse du nombre de transactions en matière de dépenses s'explique aussi par l'installation sur le site Ségur : le BOP Ségur représente 5,22% du total.

L'intégration de la CNIL et du DDD

Le traitement des dépenses de la CNIL et du DDD a représenté 8,88% du nombre total de transactions liées à la dépense (respectivement 4,12 et 4,72%). En matière de recettes non-fiscales, la part de la CNIL et du DDD représente 7,5% (respectivement 4,1 et 3,5%) du total traité par le CSPF.

⁵ Seuls les types de dépenses représentant un nombre de transactions significatif (supérieur à 700) sont proposés dans ce diagramme.

La préparation de l'intégration de la DILA

Le CSPF a activement participé en 2017 à une série de travaux en vue de la bascule de la gestion des dépenses du budget annexe de la DILA dans Chorus à compter du 1^{er} janvier 2018. Pour anticiper au mieux la reprise des données, le CSPF a ainsi ressaisi dans Chorus au cours du dernier trimestre 2017 les marchés à bons de commande sans impact budgétaire.

Parallèlement, le CSPF a finalisé environ 1 000 demandes de création de tiers pour la DILA.

Le lancement des programmes d'investissement d'avenir 3 (programmes 421, 422 et 423)

Le CSPF a été chargé de créer 12 conventions pour le compte du Commissariat général à l'investissement (CGI) pour un montant de 10 milliards d'euros d'AE. Ce projet a été différé en toute fin d'année 2017 compte tenu du changement de gouvernement et des nouvelles orientations qui en ont découlé.

La réorganisation du CSPF

La prise en compte de l'arrivée de la CNIL et du Défenseur des droits dans le périmètre du CSPF ainsi que l'emménagement du CSPF à Ségur ont nécessité une réorganisation du CSPF. La campagne de recrutement lancée en 2016 avait pour objectif de renforcer la section en charge des dépenses et des immobilisations. A cette occasion, l'effectif du CSPF a été partiellement renouvelé.

La disposition des locaux sur le site de Ségur (trois gestionnaires par bureau au lieu de deux préalablement) a permis de développer la polyvalence, non seulement au sein des sections mais également entre les sections. Ce nouveau casernement a contribué à renforcer la cohérence au sein du service.

4.5. Achat public

L'activité a été particulièrement dense en 2017.

Les indicateurs d'activité

Le taux de réalisation de la programmation 2017 s'élève à 95% (contre 92% en 2016 et 89% en 2015). Il se traduit par :

- la notification de 96 marchés (110 en 2016) ;
- l'adhésion à 11 marchés interministériels (31 en 2016) ;
- la signature de 14 conventions UGAP notamment (17 en 2016).

Au 31 décembre 2017, 462 marchés étaient actifs (420 en 2016).

Il est à noter la contractualisation de plusieurs marchés importants dont :

- 3 concernant spécifiquement le projet Ségur-Fontenoy, tels que le marché de restauration collective, la mise place de la salle de sport ou encore le marché relatif à l'ouverture d'une crèche ;
- 1 marché de mise en sécurité des locaux à risques et 1 marché relatif à la restauration des façades sur rue de l'hôtel de Matignon ;
- 1 marché de taxi et 1 marché de location de véhicules avec chauffeur ;
- 18 marchés ont concerné les systèmes d'information et les équipements informatiques.

La dématérialisation des procédures de marchés et les gains achat

PLACE :

- la DSAF a publié 58 procédures sur la plateforme des achats de l'Etat (54 en 2016) ;
- 1 284 dossiers de consultation ont été retirés par les entreprises (1 289 en 2016) ;
- 202 offres dématérialisées ont été déposées (190 en 2016) ;
- 96 marchés ont été notifiés au final via cet outil (109 en 2016).

IMPACT : le bureau des achats ministériels a sécurisé 6,24 millions d'euros d'économies achat sur IMPACT (économies qui seront proratisées sur 2017 et 2018) ;

BDM : 123 marchés portés par la DSAF sont intégrés à la base des marchés (BDM) de la Direction des achats de l'Etat (DAE) et donc accessibles à l'ensemble des services bénéficiaires.

ORME : l'ensemble des acheteurs du BAM travaillent sur l'outil ORME de rédaction des pièces de marchés.

La mutualisation des marchés

L'année 2017 a également été marquée par la mise en place progressive du « Pôle Unique de l'Achat » (PUA) avec :

- la poursuite des groupes de travail dédiés au PUA (au sein du groupe de travail 6 « Achat – Finances » de l'opération de mutualisation des fonctions support de Ségur-Fontenoy) ;
- les rencontres avec les deux autres services achat du PUA (SIG et DILA) ;
- la mise en place d'un « processus achat » présenté aux entités concernées par le Pôle Unique de l'Achat (DDD, CGSP, CNIL, et initialement le CGET) ;
- la validation de ce processus achat par les entités rejoignant le PUA ;
- l'élaboration et signature de conventions de service avec DDD et le CGSP.

Pour accompagner la mutualisation au niveau ministériel, la *newsletter* « BAM Actu » est diffusée depuis octobre 2017 à une centaine de correspondants du réseau des acheteurs des SPM. Ce document informe les différents interlocuteurs des marchés publiés et notifiés le mois précédent, ainsi que ceux qui seront publiés ou notifiés le mois suivant.

La professionnalisation

Dans le cadre de la professionnalisation des acheteurs, plusieurs actions ont été menées en 2017 :

- poursuite de l'intégration des acheteurs du BAM au réseau RESPAE (Réseau Social Professionnel des Acheteurs de l'Etat), nouvel outil dont s'est dotée la Direction des achats de l'Etat pour fluidifier ses échanges avec les ministères *via* différentes communautés, telles que Achats d'innovation, Informatique et télécoms, Performance et contrôle de gestion, Organisation achat des ministères ;
- participation aux équipes segment et aux groupes de travail mis en place par la DAE. Le BAM est présent dans 9 groupes de travail segment sur 14 ;
- déploiement de nouveaux outils et formulaires.

4.6. En services déconcentrés

Au 31 décembre 2017, le taux d'exécution des crédits de paiement s'élève à 98,8% des crédits ouverts et disponibles, soit une consommation en CP de 479,7 M€ sur 485,6 M€.

L'année 2017 du programme 333 a été marquée par quatre faits majeurs : l'élargissement du périmètre du programme 333 ; la mise en place d'une expérimentation d'un BOP 333 en Outre-mer ; le portage de 6,3 M€ correspondant aux appels à projets du plan d'investissement d'avenir (PIA) ; une expérimentation en Normandie pour harmoniser la restauration collective des agents.

Le périmètre du programme 333 a été élargi à l'ensemble des dépenses de fonctionnement courant des directions régionales sous l'autorité des préfets de région. Cette évolution du périmètre, préconisée dans le rapport inter-inspections IGA/IGF d'avril 2016, a eu pour conséquence de doubler l'action 01 du programme 333, passant de 84,8 M€ en LFI 2016 à 160,9 M€ en LFI 2017. Un comité de suivi des crédits du programme 333 a été mis en place (3 réunions en 2017) afin d'assurer aux ministères contributeurs des transferts de crédits une transparence sur les notifications et la consommation des crédits de leurs services régionaux.

L'année 2017 a également vu la mise en place d'une expérimentation d'un BOP 333 en Outre-mer. La région Martinique a été choisie, en lien avec la Direction Générale des Outre-mer (DGOM). Après discussion avec les ministères, les crédits nécessaires au bon fonctionnement du BOP Martinique

ont été transférés en gestion, le programme ayant fait l'avance de trésorerie au BOP. L'incidence budgétaire de cette expérimentation s'élève à 5,2 M€.

Par ailleurs, le programme budgétaire 333 porte désormais pour 6,3 M€ les appels à projets du plan d'investissement d'avenir (PIA) : dans le cadre de l'action « Transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique » du PIA, dont l'opérateur est la Caisse des dépôts et consignations (CDC), le programme 333 a été retenu comme support budgétaire au titre des deux appels à projets « Communautés professionnelles territoriales : usages numériques » et « Laboratoires d'innovations territoriales ».

Enfin, une expérimentation a été conduite en région Normandie pour harmoniser les subventions accordées au titre de la restauration collective des agents en DDI et DR(D)JSCS à compter du 1er septembre 2017. Ceci fait suite aux recommandations de la mission IGA/IGF/IGAS remises au Premier ministre le 21 février 2017 sur le sujet de la restauration collective et de la médecine de prévention en DDI. La généralisation du dispositif à toutes les régions en 2018 a fait l'objet d'une mesure nouvelle en PLF 2018 pour assurer sa soutenabilité.

C'était en 2017

Les gains achats sur le périmètre ministériel

En 2017, 169 marchés ont été notifiés pour un montant total de 29 111 993 €.

Au regard de l'objectif de 13 M€ fixé pour 2017, les services du Premier ministre ont réalisé 82,06% de leur objectif, soit 10,67 M€ de gains achats.

Sur 2017, l'optimisation des prises de bail des services du Premier ministre désormais regroupés sur le site de Ségur-Fontenoy et la création d'un restaurant administratif ouvert aux entités présentes sur le site ont permis de réaliser 2 390 342 € de gains (respectivement 2 097 169 € et 293 173 €).

Outre les marchés mis en place pour ces deux opérations, ceux ayant généré les plus de gains achats sur 2017 sont :

- mutualisation du parc automobile de la direction des services administratifs et financiers (DSAF) et des directions départementales interministérielles (DDI) : 588 800 € ;
- réservation de places d'accueil d'enfants dans des structures ayant l'agrément protection maternelle et infantile dans la région Provence Alpes Côte d'Azur : 235 559 €.

5. L'immobilier et l'automobile

Dans un souci d'exemplarité, plusieurs actions liées au développement durable ont été engagées en 2017. Ces efforts pluriannuels portent peu à peu leurs fruits dans des domaines aussi variés que ceux de la gestion du papier (baisse de la consommation, recyclage), des déchets de bureau (tri sélectif, recyclage des toners, piles...), des espaces verts (gestion à zéro pesticide, compostage des déchets verts) ou des transports (abaissement du taux de CO², véhicules hybrides, formations des conducteurs à l'éco-conduite, contribuant à la baisse des émissions carbonées).

5.1. La stratégie immobilière

La DSAF a assuré en 2017 la gestion immobilière technique et administrative sur le périmètre des services du Premier ministre, représentant 65 000 m² (surface utile brute y compris Fontenoy et hors Ségur).

Parallèlement à la mise en service de l'îlot Fontenoy-Ségur, les implantations qui sont conservées et dont la gestion technique immobilière est assurée par la DSAF font l'objet d'un schéma directeur de travaux d'entretien lourd. L'axe prioritaire est la poursuite de la rénovation des façades et toitures qui le nécessitent, notamment sur les hôtels ministériels classés.

Des opérations d'entretien lourd ou d'adaptations ont été réceptionnées en 2017 et ont porté sur les volets patrimoniaux, structurels et énergétiques :

- restauration du vestibule de l'hôtel Montalivet ;
- restauration de la façade sur jardin et amélioration énergétique de l'hôtel Lebel ;
- reprise en sous-œuvre des fondations de l'hémicycle de l'hôtel de Matignon.

Des travaux d'investissement ont également été lancés en 2017 :

- restauration des façades côté rue, cour d'honneur et cour des cuisines de l'hôtel de Matignon ;
- mise en sécurité incendie des locaux à risques des hôtels Lebel, Montalivet et Gouffier de Thoix.

Le plan Vigipirate a conduit à renforcer les conditions de sûreté des sites, avec le renouvellement ou l'installation de nouveaux dispositifs anti-intrusion et de contrôle d'accès. La programmation des opérations de mise aux normes techniques, d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité se poursuit.

Il convient de souligner que l'Hôtel de Clermont fait l'objet d'un projet global, pour une meilleure articulation technique et une économie d'échelle :

- restauration et amélioration énergétique du clos et couvert ;
- création de trois appartements pour tirer les conséquences des pertes de logements de ministres du fait de la cession de certains hôtels ;
- mise en place d'un ascenseur pour l'accessibilité PMR.

Dans le prolongement du projet Ségur-Fontenoy, une réflexion est engagée sur le devenir des hôtels particuliers et bâtiments anciens conservés dans le patrimoine des services du Premier ministre après 2017.

5.2. La valorisation du cadre de vie

Sites historiques

Concernant les sites historiques, la maintenance et l'entretien courant, qui revêtent une complexité spécifique à la typologie des bâtiments et à leur occupation, restent assurés principalement au moyen de marchés de travaux à bons de commande tous corps d'état et d'un marché multitechnique spécialisé.

La DSAF pilote également des opérations de maintenance préventive et corrective afin d'assurer la pérennité des installations techniques et de garantir de bonnes conditions de travail, le confort et la sécurité des occupants.

Dans le cadre de la programmation annuelle de travaux d'entretien, un recensement des besoins a été établi auprès de l'ensemble des entités. Une priorisation a été effectuée suivant l'enveloppe budgétaire allouée.

En 2017, un montant total de 1.335 M€ a été engagé pour couvrir essentiellement des travaux de réfection en peinture, revêtement de sol et d'électricité (ajout de postes de travail).

Site Ségur-Fontenoy

Une réflexion collective a été engagée avec l'ensemble des partenaires concernés par la collecte, le stockage et l'acheminement des déchets.

Le dispositif retenu permet d'une part, la valorisation des déchets papiers/cartons et d'autre part, l'évacuation quotidienne de huit contenants de déchets au lieu des trente estimés.

Afin d'affiner en amont le tri sélectif, il est prévu de déployer des collecteurs de recyclage, dans les zones d'impression et dans les espaces de convivialité.

Par ailleurs, un broyeur mis à la disposition du service de restauration permet de réduire le volume des emballages, cagettes et polystyrène (réduction de volume d'un contenair pour 3).

Enfin, des collecteurs de mégots, installés sur le site, permettent également leur valorisation. 5 kg de mégots ont été collectés en novembre.



5.3. L'automobile



Crédit : service photo de Matignon

Composition du parc : 115 véhicules et 11 deux-roues ; l'ancienneté moyenne est de 4 ans et 2 mois.

Emissions de CO2 : le taux moyen du parc est à 121 g CO2/km.

On observe une baisse continue du taux de CO2, encouragée par un renouvellement du parc en conformité avec la circulaire du Premier ministre du 20/04/2017. Fin 2017, 59,5% du parc possède un taux inférieur à 120g contre 56,6% en 2016 et 54% en 2015.

Carburants

	Montant	Consommation en litres
2017	212 017 €	154 253
2016	196 885 €	134 067
2015	208 073 €	157 068

Maintenance : le coût de la maintenance automobile, hors loyer, a baissé d'environ 8% en 2017, passant de 187 941 € à 172 203 €. Elle retrouve son niveau de 2015.

Assurance : le nombre de sinistres déclarés a sensiblement augmenté passant de 29 en 2016 à 45 en 2017. Le coût du marché d'assurances a augmenté de 6,3% passant de 35 959 € TTC en 2016 à 38 572 € TTC 2017.

Transports externalisés : l'année 2017 a vu la mise en place d'un nouveau marché de taxis et de location de véhicules avec chauffeurs. On constate une augmentation d'environ 1,5% de la consommation de taxis et une baisse de 28,5% de la consommation de véhicules avec chauffeur.

	2014	2015	2016	2017
Taxis G7	625 259 €	485 110 €	519 837 €	527 597 €
Véhicule Avis	203 506 €	193 787 €	219 542 €	136 134 €

L'ACCOMPAGNEMENT EN FORFAIT ILLIMITÉ

7 jours sur 7, 24 heures sur 24,
nous répondons présents.



**PARTAGEONS
NOS VALEURS**

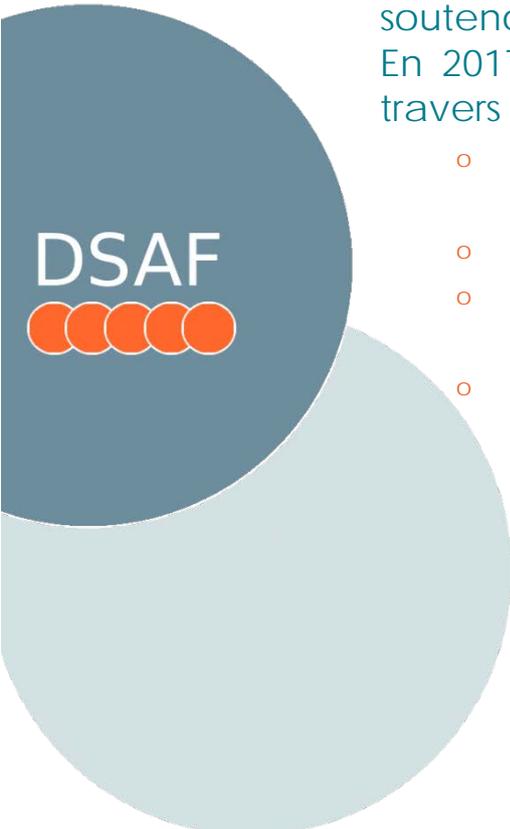
- SENS DU SERVICE
- ADAPTABILITÉ
- EXEMPLAIRE
- COLLECTIF

LE SENS DU SERVICE

Le soutien apporté aux services du Premier ministre constitue la vocation de la DSAF, sa raison d'être. Qualité et continuité de service guident notre action au quotidien. Notre expertise et notre savoir-faire sont orientés vers la satisfaction des services que nous soutenons.

En 2017, cette valeur s'est notamment manifestée au travers :

- **des opérations de changement de Gouvernement ;**
- **de l'activité de la médecine de prévention ;**
- **du soutien apporté aux services centraux et déconcentrés ;**
- **de l'activité juridique de la DSAF, notamment en matière de contentieux et d'indemnisation des victimes de spoliations.**

The logo for DSAF is located in the bottom left corner. It consists of the letters 'DSAF' in a white, sans-serif font, positioned above a horizontal row of five orange circles. The logo is partially overlaid by a dark blue circular shape on the left and a light blue circular shape on the right.

DSAF

1. Les opérations de changement de Gouvernement

L'année 2017 a été marquée par un changement de Gouvernement au mois de mai et par deux remaniements ministériels aux mois de juin et novembre, avec la nomination auprès du Premier ministre de quatre secrétaires d'Etat. Ces circonstances conduisent la DSAF à mettre en place, dans le périmètre qui lui incombe, un dispositif spécifique afin de répondre aux demandes et satisfaire au mieux les besoins exprimés par les cabinets entrants, tout en assurant l'accompagnement des agents des cabinets sortants.

C'était le 15 mai 2017

Nomination du Premier ministre



Le Président de la République a nommé M. Édouard PHILIPPE Premier ministre et l'a chargé de former le nouveau Gouvernement.

Les équipes de la DSAF ainsi ont été fortement mobilisées pour accompagner la mise en place des cabinets du Premier ministre, Édouard PHILIPPE, et des secrétaires d'État nommés auprès de lui :

- M. Christophe CASTANER, chargé des relations avec le Parlement, installé dans l'Hôtel de Clermont au 69, rue de Varenne ;
- M. Benjamin GRIVEAUX, porte-parole du Gouvernement, installé dans l'Hôtel de Rothelin-Charolais, 101 rue de Grenelle ;
- Mme Marlène SCHIAPPA, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, installée dans l'Hôtel de Broglie au 55, rue Saint Dominique ;
- Mme Sophie CLUZEL, chargée des personnes handicapées, installée dans l'immeuble Duquesne du ministère des Affaires sociales, place de Fontenoy ;
- M. Mounir MAHJOUBI, chargé du numérique, installé dans l'Hôtel de Broglie au 35, rue Saint Dominique.

Le soutien apporté par la DSAF vise à permettre aux membres des nouveaux cabinets de démarrer leur activité au plus vite. La DSAF assure ainsi des prestations de service dans différents domaines notamment : RH (appui au recrutement et rédaction des contrats de travail), logistique (installation des

équipes) ou encore SI (fourniture des équipements informatiques et téléphoniques).

En parallèle, elle accompagne les équipes sortantes dans leurs démarches administratives et professionnelles.

La cellule d'information opérationnelle (CIO) – constituée de représentants de chaque sous-direction et division de la DSAF, soit une trentaine de personnes – a été activée à ces occasions ainsi que le centre d'appels et de suivi avec son numéro dédié, le 12.

Quatre à six référents de proximité étaient par ailleurs présents sur chacun des sites auprès des membres de cabinet arrivants.



Le séminaire de préparation du changement de Gouvernement

2. La médecine de prévention

2.1. La médecine de prévention : une double mission réglementée

Prévention globale : conseil auprès de l'administration, des agents, et de leur représentant et d'action sur le milieu du travail

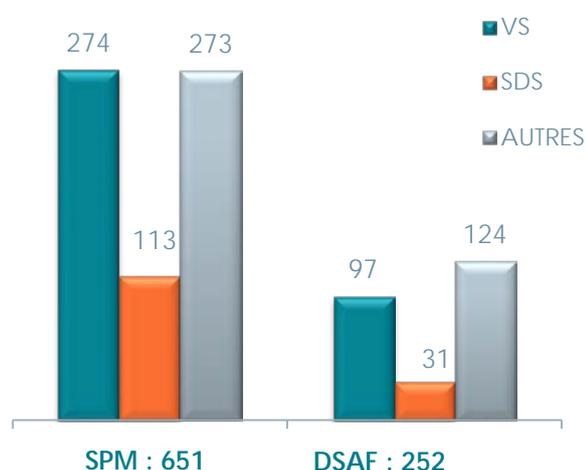
- visites de sites / services : 29
- visites de poste pour aménagements / conseils ergonomiques : 55
- participation aux réunions de CHSCT : 12 +réunions institutionnelles : 120

Prévention individuelle : surveillance médicale

- effectif global suivi : 3 780 (approximativement)
- effectif SPM : 3 300

Nombre de visites médicales SPM : 651

Nombre de convocations pour lesquelles les agents ne se sont pas présentés : 176 soit un taux d'absentéisme de 21%



Le service est équipé d'un logiciel métier spécifique Préventiel. Les formations effectuées ont permis l'appropriation de ce nouveau logiciel par l'ensemble de l'équipe. Celle-ci a été renforcée avec l'arrivée d'un second médecin de prévention et d'une troisième infirmière.

Le service est depuis décembre 2017 sur deux sites, transitoirement, jusqu'à la mise à disposition de nouveaux locaux permettant l'installation de l'ensemble de l'équipe sur le site de Ségur. Afin d'assurer un accueil infirmerie sur ce site qui, aujourd'hui compte plus de 2 300 agents, et d'assurer ses missions, l'équipe a dû revoir son organisation. Ainsi :

- l'accueil infirmerie se fait désormais sur le site de Ségur de 9 à 17h avec un numéro d'appel dédié ;
- les visites médicales sont assurées essentiellement sur le site de Bellechasse où se trouve l'ensemble des dossiers médicaux de santé au travail (DMST) stockés conformément à la réglementation, dans une armoire sécurisée (kardex).

2.2. L'infirmierie

Soins	176
Urgences	69
Examens complémentaires	333
Vaccinations en lien avec les risques professionnels	33
Vaccination antigrippale	199
Entretiens spontanés	69
Total	879

- les bilans sanguins sont effectués en laboratoire externe ;
- vingt-deux urgences, soit un tiers, ont donné lieu à un transfert en milieu hospitalier ;
- les examens complémentaires sont essentiellement des tests visuels mais aussi des audiogrammes en lien avec les risques professionnels auxquels sont exposés les agents ;
- les infirmières assurent le renouvellement des trousse de secours. Elles sont également amenées à « prodiguer » des conseils ergonomiques relatifs aux postes de travail sur préconisations des médecins de prévention.

2.3. Autres actions de santé publique

Le service de santé au travail, comme les années précédentes, a contribué aux campagnes de santé publique nationales :

- antitabac : en sus de la conférence de sensibilisation, un stand d'information a été mis en place au niveau de l'espace de restauration de Ségur, animé par un médecin tabacologue. Ce même médecin a également assuré, sur 4 vacations, des consultations « gratuites » dans le service de santé au travail sur le site de Bellechasse.
- vaccination anti grippale (6 demi-journées d'accueil à Bellechasse).

La collecte des dons du sang prévue juin et novembre a dû être reportée.

C'était en novembre 2017



Le moi(s) sans tabac

Les services du Premier ministre se sont de nouveau mobilisés dans le cadre de la campagne nationale "Un moi(s) sans tabac" pour encourager et accompagner les fumeurs qui souhaitent arrêter le tabac pendant le mois de novembre.

Une conférence s'est tenue le 8 novembre. Introduite par le Directeur des services administratifs et financiers, Serge Duval et par le Président de la MILDECA, Nicolas PRISSE, animée par le Docteur Nadia Lahlou, tabacologue, la conférence a abordé des sujets tels que : les composants du tabac, les mécanismes de dépendance, les bénéfices de l'arrêt du tabac, les moyens d'aide au sevrage total, la cigarette électronique, etc.

3. Le soutien SI-téléphonie

L'ensemble des équipes de la Division des systèmes d'information (DSI) est mobilisé au quotidien pour améliorer la qualité du service rendu aux utilisateurs : en 2017, 24 900 demandes et incidents ont été enregistrés et 25 500 demandes et incidents ont été traités. Ainsi, malgré les deux grandes opérations liées au changement de gouvernement et à l'emménagement à Ségur, la DSI a réussi à diminuer le volume des demandes en stock.

Par ailleurs, la disponibilité du Système d'information a atteint un taux de 99,93% en 2017, en progression par rapport aux années précédentes. A noter toutefois que la mise en œuvre de la téléphonie sur IP sur le site de Ségur a engendré quelques incidents au démarrage, diminuant ainsi le taux de disponibilité de ce service.



L'enquête de satisfaction conduite auprès des utilisateurs en 2016 a donné lieu à un plan d'actions progressivement mis en œuvre depuis. Concernant les moyens d'impression, un plan d'amélioration a permis de résoudre des lenteurs sur l'infrastructure et d'optimiser les délais d'intervention.

La chaîne de filtrage de la messagerie a été totalement revue avec la mise en œuvre d'une nouvelle solution apportant des fonctionnalités telles que l'analyse automatique de toutes les pièces jointes douteuses. Ce projet a été mis en production fin 2017 et depuis lors, les opérations manuelles de déblocage de mails suite à l'analyse de sécurité ont été considérablement réduites. Enfin, de nouveaux modèles de smartphones sécurisés ERCOM, ont été mis à disposition des utilisateurs concernés et une solution de voix et sms

chiffrés, retenue dans le cadre de travaux interministériels, a été déployée pour les cabinets ministériels à l'occasion du changement de Gouvernement.

Le soutien des postes de travail et de la téléphonie a par ailleurs pris toute son ampleur à l'occasion des changements de Gouvernement et des remaniements, avec une mobilisation de toutes les équipes de la DSI, y compris les équipes projets et achats. Trois sites ont été armés en 2 jours (Duquesne, 35 et 55 Saint Dominique) afin d'accueillir les secrétariats d'Etat. 272 arrivées ont été gérées en 7 semaines (dont 216 sur les 2 premières semaines) et 643 j/h ont été consommés par la DSI.

4. Le soutien du périmètre déconcentré

Le soutien RH

Le soutien des services déconcentrés dans le domaine des ressources humaines s'est caractérisé notamment par les actions suivantes :

- renouvellement important des directeurs départementaux interministériels suite à la fin d'un cycle d'exercice de leurs fonctions tirées du décret de 2009, avec 110 nominations en 2017, dont 58 entrées nettes ;
- poursuite de l'accompagnement des SGAR par le renforcement des plates formes régionales achats (100 entrées nettes au total, sur la population des chargés de mission, des conseillers en PFRH, acheteurs et gestionnaires de crédits des BOP 333) ;
- gestion directe des recrutements des agents des SIDSIC, en lien avec les ministères d'origine (276 mouvements d'entrée ou sortie).

Le soutien financier

Concernant les champs budgétaire et achats, l'année 2017 a vu se dérouler des séminaires de sensibilisation budgétaire et d'information sur le pilotage du programme 333 dans les treize régions métropolitaines.

Ces séminaires avaient pour objet d'accompagner localement les SGAR et l'ensemble des responsables d'unités opérationnelles dans l'élargissement du programme, et l'augmentation du nombre de leurs interlocuteurs en région.

La DSAF a également accompagné les DDI en 2017 pour le renouvellement du marché de carte d'achat et celui des marchés de fluides (gaz, électricité), qui entraîne la passation de bons de commande pour chaque entité.

C'était en mai 2017

Programme 333 - Sessions d'information en région

La DSAF a organisé, dans l'ensemble des treize régions métropolitaines, en lien avec les secrétaires généraux pour les affaires régionales (SGAR), une session d'information d'une journée, à destination de l'ensemble des intervenants sur le programme 333 (responsable d'unité opérationnelle, centre de coût, responsable de BOP), ainsi que les partenaires (centre de support partagé, responsables de la politique immobilière, contrôleur budgétaire régional).



Le programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » était depuis 2011 dédié, sur son action 1, aux moyens de fonctionnement des DDI. Depuis le 1er janvier 2017, les moyens des directions régionales placées sous l'autorité des préfets (DREAL, DRAAF, DIRECCTE, DRAC, DRRT, DRDFE) ont été transférés depuis les programmes ministériels supports vers le programme 333 afin de favoriser les mutualisations entre les services en région.

5. Le contentieux et l'indemnisation des victimes de la Seconde Guerre mondiale

La DSAF est chargée de suivre les différentes catégories de litiges, communes à l'ensemble des ministères, en matière de responsabilité, de contentieux de l'annulation et de contentieux de l'excès de pouvoir.

Elle est notamment chargée d'assurer la défense des intérêts de l'État devant les juridictions de l'ordre administratif dans tous les recours formés contre les décisions du Premier ministre, pris en sa qualité de chef d'administration centrale, c'est-à-dire pour toutes les décisions qui ne relèvent pas de l'activité gouvernementale du Premier ministre mais de l'activité administrative de l'ensemble des services rattachés. Il s'agit, dans ce cadre, d'intervenir sur des litiges intéressant le droit de la fonction publique.

Il appartient également à la DSAF de gérer les dossiers d'accidents ou de sinistres, au titre de la responsabilité civile de l'Etat, ainsi que les dossiers de protection juridique accordée aux agents publics. La DSAF est également chargée de l'exécution des décisions juridictionnelles prononçant une condamnation à l'encontre de l'Etat.

Ces différentes missions sont assurées pour l'ensemble des services du Premier ministre et notamment pour les personnels des directions départementales interministérielles gérées par la DSAF.

Depuis 2000, le traitement des dossiers d'indemnisation des victimes de la Seconde Guerre mondiale relève également de la DSAF (Bureau des Affaires Contentieuses) dès lors, qu'aux termes de la réglementation en vigueur (décrets n° 99-778, 2000-657 et 2004-751), les réparations financières sont accordées ou refusées par des décisions du Premier ministre. Il appartient également à la DSAF de traiter les litiges relatifs à ces indemnisations (contestation des chefs de préjudice indemnisés ou des modalités de calcul, contestation des rejets).

Pour l'ensemble de ces dispositifs, la DSAF est également chargée :

- d'étudier les modalités de l'indemnisation (qualités et droits des bénéficiaires, application des textes, arbitrages) ;
- d'élaborer les réponses concernant les crédits d'intervention (questionnaires parlementaires, audit Cour des comptes, chiffrage des mesures, prévisions budgétaires, compte rendu d'exécution, certification, provisions) ;
- de répondre aux interventions sur les dossiers individuels ;
- de représenter la DSAF dans les instances interministérielles ou paritaires (administration / associations du monde combattant).

5.1. Affaires contentieuses

Défense des intérêts de l'État devant les juridictions de l'ordre administratif	20 dossiers
Exécution des décisions juridictionnelles : règlement des indemnités, dommages intérêts, frais de justice, intérêts légaux, astreintes	11 dossiers
Conseil et assistance aux services gestionnaires pour le traitement des dossiers à fort risque contentieux, conseil aux services sur conflit de texte ou de jurisprudence	30 dossiers
Prise en charge des dossiers d'accidents de circulation et des dossiers de sinistres	1 dossier
Prise en charge des dossiers de protection juridique accordée aux agents publics	13 dossiers
Correspondant CADA : étude de communicabilité et défense au contentieux	1 dossier

5.2. Indemnisation des victimes de la seconde guerre mondiale

	Nombre de dossiers traités	Courriers notifiés *	Appels téléphoniques *
Victimes de spoliations	Sur un total de 23 988 dossiers traités dont 1 918 rejets pour 48 219 bénéficiaires indemnisés : 205 dossiers traités pour 417 bénéficiaires indemnisés 62 dossiers particuliers étudiés (problématique, exécution, suivi décision de justice)	425	520
Orphelins de victimes de persécutions antisémites	Sur un total de 14 316 dossiers traités (accord/rejet) dont 680 rejets pour 13 636 bénéficiaires indemnisés : 8 nouveaux bénéficiaires 0 dossiers particuliers étudiés au cas par cas et arbitrés	12	50
Orphelins de victimes d'actes de barbarie	Sur un total de 26730 dossiers traités (accord/rejet) dont 4 064 rejets pour 22 683 bénéficiaires indemnisés : 52 nouveaux bénéficiaires 0 dossiers particuliers étudiés au cas par cas et arbitrés 0 contentieux traités en défense	488	730

*courriers envoyés aux bénéficiaires, à leurs représentants (tuteur, notaire, ayants droit), ainsi qu'aux différents services concernés (CIVS, DSPRS, ONAC)

Bilan 2017 des courriers notifiés : 923 sur un total de 118 740 (depuis le 01/10/2000)

Bilan 2017 des communications reçues : 1 300 sur un total de 91 575 (depuis le 01/10/2000)

NOS SAVOIR-FAIRE SAVENT TOUT FAIRE

Pour apporter une réponse à chaque besoin, nous mobilisons nos compétences et proposons un large panel de solutions.



PARTAGEONS NOS VALEURS

- SENS DU SERVICE
- ADAPTABILITÉ
- EMPATHIE
- COLLECTIF

L'ADAPTABILITE

Le besoin d'adaptation de la DSAF est continu. Sa mission de soutien des services du Premier ministre l'amène à accompagner les évolutions de ce périmètre. Les évolutions réglementaires et techniques, les enjeux de modernisation et les contraintes budgétaires ou environnementales, sont autant de facteurs qui sollicitent notre capacité à évoluer.

En 2017, cette valeur s'est notamment manifestée au travers :

- **du déploiement de RenoIRH ;**
- **de la démarche Lean ;**
- **de la conduite de projets SI ;**
- **de la dématérialisation de la chaîne de la dépense.**

The logo for DSAF is located in the bottom left corner. It consists of the letters 'DSAF' in a white, sans-serif font, positioned above a horizontal row of five orange circles. The logo is partially overlaid by a dark blue circular shape on the left and a light blue circular shape on the right.

DSAF

1. Le déploiement de RenoïRH

Le nouvel outil interministériel, RenoïRH, a vocation à remplacer les deux applications de gestion administrative et de pré-liquidation de la paie, ce qui permettra de supprimer définitivement les doubles-saisies.

Cette évolution conduira, d'une part, à une diminution de 60% des actes de saisie de paie pour les agents gestionnaires, leur permettant ainsi de se consacrer à un meilleur contrôle interne et, d'autre part, à une meilleure sécurisation des données grâce à l'abandon des doubles saisies.

Les faits marquants 2017 sont les suivants :

Démarrage de RenoïRH gestion administrative (GA)

Après la bascule dans le module de GA de RenoïRH le 6 décembre 2016, l'année 2017 a été consacrée à la poursuite de la fiabilisation des données, à la mise en œuvre des avancements collectifs et au reclassement des agents à la suite du PPCR ainsi qu'à la prise en charge de la déclaration annuelle des données de carrières (DA) par la section des pensions.

Démarrage du nouveau workflow de gestion des congés dans RenoïRH SPM

Depuis janvier 2017, le « Self-Service RenoïRH » permet de suivre ses droits, visualiser son planning et gérer ses demandes de congés et absences, de manière dématérialisée, au travers d'un circuit de validation hiérarchique. Le Self-Service de RenoïRH offre ainsi aux agents la possibilité de demander un congé (congé annuel, RTT...), de visualiser leurs compteurs (CA, RTT) et notamment Compte Epargne Temps (CET) ainsi que le CIT.

Préparation du passage en pré-liquidation de la paie pour 2018

Le passage des deux premières phases de tests en 2017 a été réussi grâce à la mise en place d'un plan d'accompagnement important :

- plan de formation des équipes à la GA et à l'utilisation du nouvel SIRH, formation des gestionnaires RH au module de pré-liquidation de la paie ;
- mise en place d'ateliers, de comités de suivi, journée de séminaire le 16 novembre 2017 afin d'informer les agents de la SDRH et de la SDPSD des modalités du passage en pré-liquidation de la paie ;
- analyse des processus, mise en place d'un accompagnement au changement de la SDRH.

2. La préparation du chantier sur l'organisation territoriale des services publics

Le comité Action Publique 2022 (CAP 22), instance indépendante installée le 13 octobre par le Premier ministre, est chargé de formuler des propositions sur les politiques publiques prioritaires.

Simultanément, cinq chantiers transversaux sont ouverts : numériques, simplification, RH, budgétaire, organisation territoriale des services publics.

Ce dernier chantier est co-piloté par le secrétaire général du ministère de l'Intérieur et le chargé de mission auprès du Secrétaire général du Gouvernement chargé de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat.

Le directeur des services administratifs et financiers du Premier ministre est associé à ces travaux et participe, ainsi que les représentants des directeurs départementaux, au comité de pilotage de ce chantier transversal.

Les propositions résultant de ces chantiers devraient donner lieu à des arbitrages en 2018.

3. La démarche Lean

3.1. En services centraux

Une démarche Lean a été lancée au sein de la DSAF en 2017 conformément à la feuille de route de la DSAF arrêtée en 2016. Cette démarche consiste, à partir d'ateliers participatifs, à identifier des actions permettant à la fois une plus grande qualité de service, une meilleure maîtrise des risques, un accroissement de l'efficacité et une amélioration des conditions d'exercice du métier des agents.

Trois processus ont été analysés : gestion des arrivées/départs des agents, gestion des badges et gestion des courriers.

Ces projets Lean se sont déroulés au cours du 1er semestre 2017 en trois phases : analyse de l'existant, identification des irritants puis proposition d'un processus et d'une organisation cibles.



Exemples de supports des ateliers Lean

Lean Courriers

Les conclusions du projet sont les suivantes :

- mise en place d'une section courrier rattachée au bureau des moyens généraux de la DPL chargée de :
 - la récupération du courrier de la DSAF et des entités localisées à Ségur ;
 - la numérisation du courrier de la DSAF et son enregistrement dans M@gec puis son attribution aux services de la DSAF ;
 - l'affranchissement des plis transmis par les secrétariats de toutes les entités installées à Ségur ;
- redéploiement de M@gec sur la partie courrier départ à la DSAF en 2018 ;

- proposition de l'offre de service de la gestion du courrier dans M@gec pour les autres services du Premier ministre qui le souhaitent à l'instar des secrétariats d'Etat.

Lean Arrivées/départs et Lean Badges

Les conclusions des deux projets sont une simplification et une fiabilisation des processus avec de nouveaux outils et de nouveaux acteurs transverses en mettant en place :

- un formulaire unique « arrivée/ départ » renseigné et adressé par chaque référent de chaque service soutenu à une plateforme « Arrivée – départs » DSAF ;
- une plateforme « Arrivée – départs » DSAF pilotée par la DPL gérant les arrivées et les départs ;
- un badge unique (pour le site Ségur/Fontenoy) ;
- un réseau de référents « Arrivée-départ » dans chaque service soutenu et à la DSAF.

3.2. En DDI

Le programme d'amélioration participative des processus opérationnels (APPO) a été déployé dans 50 DDT(M), soit 54% du réseau, et sur 47 processus métiers relevant du Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES), du Ministère de l'agriculture (MAA) et du Ministère de l'intérieur.

Les objectifs du programme sont d'améliorer le fonctionnement des DDT(M) ainsi que les relations avec les usagers et les partenaires des DDT(M) grâce à une démarche participative s'inspirant du Lean. Le programme APPO cherche à allier performance des procédures et qualité de travail pour les agents. Des leviers nationaux sont notamment identifiés lors des ateliers et font l'objet d'un traitement dédié par les administrations centrales concernées.

L'année 2017 aura été marquée par la fin des travaux pour la vague 13 constituée des DDT du Morbihan, de la Sarthe, du Loir-et-Cher, de la Haute-Savoie, de l'Indre et Loire et de l'Ardèche. Les dernières réunions de suivi qui clôturent la démarche des vagues 11 et 12 se sont également tenues.

Un comité de pilotage, instance de gouvernance du programme, a permis de faire un bilan du programme APPO. A ce jour, plus de 186 projets d'amélioration ont été lancés (110 projets accompagnés par un prestataire extérieur au titre d'un marché de la DITP, 76 projets menés en autonomie). Plus de 1 030 collaborateurs ont été formés ou sensibilisés au Lean et plus de 1 700 agents et managers ont été impliqués dans la démarche. 87% des personnels formés se sentent désormais autonomes dans la mise en œuvre de la démarche.

Pour le périmètre MTES-MCT et MAA, des résultats ont été obtenus comme la diminution de la durée de réalisation des plans de préventions des risques naturels (36 mois au lieu de 81 entre la prescription et l'approbation), la baisse de moitié du délai de mise en paiement ou encore l'optimisation des moyens alloués pour le processus Plan pour la Compétitivité et l'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAE).

Un système de capitalisation de livrables a également été mis en place. Les guides des leviers, qui recensent les principaux problèmes rencontrés et les solutions à y apporter par processus, constitueront une base indispensable à la mise en œuvre des démarches sur site à l'avenir.

4. Les projets SI

L'année 2017 a été consacrée au pilotage de cinq grands programmes SI qui ont permis la préparation et la mise en œuvre des opérations liées au regroupement sur le site de Ségur-Fontenoy, la poursuite du plan d'actions ANSSI, la conduite de nombreux projets métiers et techniques, et enfin la poursuite du programme de rénovation du SI.

C'était le 31 janvier 2017

Le comité stratégique des systèmes d'information

Le comité stratégique des systèmes d'information (Costrat) s'est tenu le 31 janvier sous la présidence du Secrétaire général du Gouvernement en présence des services soutenus ou collaborant avec la division des systèmes d'information (DSI) en interministériel (ANSSI⁶, DINSIC⁷).

Le COSTRAT a pour objectif de définir les priorités du plan de charge de la DSI dont font partie les chantiers suivants :

- la poursuite de la mise en œuvre des mesures préconisées par l'ANSSI pour la sécurisation des systèmes d'information ;
- l'armement du bâtiment Ségur et le déménagement des services ;
- les nécessaires projets techniques pour conforter les infrastructures ;
- le programme de rénovation du système d'information en vue de son changement d'hébergement fin 2018 ;
- les travaux de mutualisation des fonctions informatiques.

4.1. Les projets liés à l'opération Ségur Fontenoy

La programme Ségur-Fontenoy a entraîné de nombreux projets sur un périmètre très large couvrant la préparation et la mise en œuvre des infrastructures techniques, l'emménagement des entités et la conduite de projets métiers afin d'étendre l'offre de services disponible sur le bâtiment.

Ainsi, toute l'infrastructure informatique du bâtiment a été conçue et opérée afin de permettre l'installation des entités et des réseaux d'autres ministères dans des conditions optimisées : installation des locaux techniques d'étage et des salles serveurs, sécurisation des adductions RIE, internet et BOG (Boucle Optique Gouvernementale), extension de la TOIP (téléphonie sur internet) déjà présente sur Fontenoy, renforcement de la couverture mobile Orange, rationalisation des moyens d'impression mis à disposition de toutes les entités.

Après l'arrivée sur place d'une équipe de préfiguration en juillet 2017, les emménagements se sont succédé conformément au planning : entre mi-septembre et mi-décembre, la DSI a mis en place 1 600 postes de travail pour accueillir progressivement les entités.

⁶ ANSSI : agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

⁷ DINSIC : direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication).



Salle équipée de matériel de visioconférence

En parallèle, les équipes projets ont contribué à l'extension de l'offre de services rendus aux utilisateurs via l'appui à la conception et la réalisation de nouvelles applications métiers qui seront disponibles en 2018 : mise à disposition d'un outil de réservation des salles de réunion (qui couvrira également le périmètre des salles de Matignon), mise en ligne d'un nouvel intranet en remplacement de Matignon Infos Service, déploiement de l'application AGLAE de suivi des dépenses des entités soutenues par la DSAF, visioconférence ouverte sur internet disponible dans certaines salles, déploiement du Wifi à destination des visiteurs et des collaborateurs des SPM. L'année 2017 a également vu la mise en production de l'application de gestion de la documentation pour le centre de documentation mutualisé.

4.2. Le plan d'actions ANSSI

La DSAF a poursuivi la mise en œuvre des recommandations du plan d'actions ANSSI tout au long de l'année 2017, permettant ainsi la réalisation de 14 mesures. Les évolutions mises en place contribuent à améliorer de manière pérenne la sécurité des systèmes d'information sur différents périmètres : les infrastructures, les postes de travail et les applications métiers.

Les actions conduites en collaboration avec la chaîne SSI ont concerné d'une part, la mise à jour de la cartographie SI ainsi que des évolutions techniques majeures sur la gestion des logs (déploiement d'une application de gestion des logs), ainsi que la sécurité des serveurs et des postes de travail. D'autre part, d'importantes évolutions sur les applications métiers ont été réalisées : refonte de l'application *IVS* devenue *BIVIA*, mise à niveau de l'application de gestion des décorations et de l'application de gestion des archives, refonte de la chaîne de filtrage de messagerie.

4.3. Les projets métiers

L'application de gestion électronique de courrier M@GEC, déjà déployée pour le cabinet du Premier ministre, la Miviludes et la DSAF, a été étendue en

2017 aux secrétariats d'Etat. 6 800 courriers par mois sont actuellement gérés via cette application.

Le projet Saveur, destiné à l'intendance du cabinet du Premier ministre, a fait l'objet d'un important travail de préparation et de mise en œuvre qui devrait conduire à une ouverture de service mi 2018.

L'application SALSA, dédiée à la Cada, a été totalement remaniée tandis qu'une montée de version structurante du socle technique de l'application SISE destinée au Secrétariat général pour l'investissement a été finalisée.

L'avant-projet du remplacement de l'application OCAPI a été réalisé, permettant d'aboutir au choix d'une nouvelle solution qui sera mise en œuvre en 2018 pour traiter les demandes et incidents des services soutenus, ainsi que le suivi des opérations liées aux changements de gouvernement et aux arrivées et départs sur les sites gérés par la DSAF.

Un projet de refonte de la photothèque des photographes du cabinet du Premier ministre a été conduit avec une mise en production en décembre 2017. Une étude de reprise des 140 000 photographies du fond existant est prévue en 2018.

Concernant l'hébergement des sites Web, l'offre de service a été étendue à de nouvelles entités : CGET, DDD, SGMAP ...

Une nouvelle solution de messagerie externalisée OVH a été qualifiée et mise en œuvre pour les entités non rattachées au SI de Matignon, permettant ainsi l'extension de l'offre de service de messagerie.

Enfin, le maintien en condition opérationnelle et de sécurité des applications métiers a fait l'objet d'un nouveau marché de tierce maintenance applicative, permettant ainsi l'optimisation et l'industrialisation des actions de maintenance.

4.4. La rénovation du système d'information

Le programme de rénovation du SI, partiellement financé dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir, est entré en phase de conception et de mise en œuvre avec les premiers projets de zone mutualisée et zone technique, fédération d'identités, messagerie mutualisée : les premiers services seront ouverts progressivement en 2018 et proposés à différentes entités. Enfin, la réflexion sur les différents scénarios d'hébergement cible s'est poursuivie en lien avec le ministère de l'Intérieur.

A l'issue de ce vaste programme de rénovation, la DSI pilotera plusieurs systèmes d'information : un système d'information Premier ministre pour les applications sensibles de niveau diffusion restreinte, un système d'information dédié aux applications des services du Premier ministre et un système d'information non protégé.

4.5. Les projets techniques

Plusieurs projets techniques conduits au cours de l'année 2017 ont contribué à améliorer la disponibilité, la sécurité et la pérennité du système d'information.

Ainsi, la refonte du maillage fibre sur le cœur historique de Matignon a permis les déploiements de la téléphonie fixe en VOIP (voix sur internet ; 1 800 lignes de téléphonie fixe ont été migrées en décembre), et des solutions sécurisées OSIRIS et ISIS.

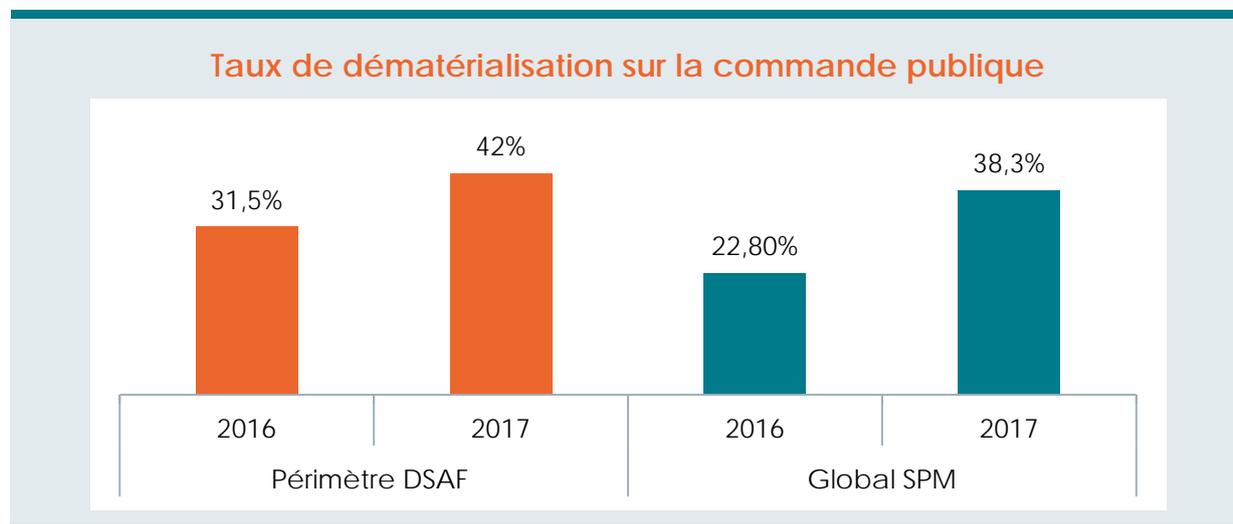
L'accès internet principal a été migré sur le RIE (Réseau Interministériel de l'Etat) et la solution de secours internet par satellite a été remaniée afin de répondre aux exigences du Plan Crue.

La solution de téléphonie mobile sécurisée ERCOM, déployée en lien avec les travaux interministériels, a été adaptée pour permettre la mise en œuvre d'une offre de service de voix et sms chiffrés pour les cabinets ministériels.

Par ailleurs, les travaux de restructuration des réseaux sur certains sites (101 Grenelle et 32 Babylone) facilitent désormais l'accueil de nouvelles entités. Enfin, un important travail de décommissionnement a été nécessaire suite à l'emménagement sur Ségur afin de libérer les anciens sites dans les délais impartis.

5. La dématérialisation des factures

Dans la continuité de l'année 2016, des travaux importants ont été menés en 2017 pour répondre aux exigences réglementaires de dématérialisation progressive des factures à partir du 1er janvier 2017.



Au premier semestre 2017, la cellule des systèmes d'information financiers (SIFE/SPM) a maintenu son accompagnement auprès des fournisseurs des SPM afin de faciliter leur raccordement à Chorus Pro. Dans cette optique, un « kit dématérialisation » a été produit et diffusé aux fournisseurs, présentant les différentes échéances réglementaires et les informations nécessaires à leurs premiers pas sur le portail. Cet effort s'est d'abord concentré sur les grandes entreprises et établissements publics, principaux types de fournisseurs concernés par l'obligation de dématérialiser les factures.

En parallèle, le SIFE/SPM a sensibilisé les entités soutenues par la DSAF en mettant à leur disposition des indicateurs présentant leur taux global de dématérialisation des factures et le taux de dématérialisation de chaque fournisseur, sur leur périmètre et sur celui des SPM.

Dès le second semestre 2017, une campagne de mobilisation des fournisseurs a été menée, en intégrant cette fois-ci les entreprises de taille intermédiaire (ETI) pour lesquelles l'échéance réglementaire était fixée au 1er janvier 2018. Grâce aux indicateurs produits régulièrement, le SIFE/SPM a pu prioriser et cibler les actions en s'adressant directement aux fournisseurs ne dématérialisant pas sur l'ensemble du périmètre ou dématérialisant de façon hétérogène entre les directions et entités. 33 ETI ont été contactées, produisant à elles seules 40% du volume total des demandes de paiement de ce type d'entreprises. 11 autres grandes entreprises et établissements publics ont été relancés pour rappeler l'obligation réglementaire déjà en vigueur et assurer le relai avec les entités des SPM en cas de difficultés.

Ces efforts réalisés tout au long de l'année ont permis d'améliorer nettement le taux de dématérialisation des factures liées à la commande publique au sein de la DSAF, et plus généralement pour les SPM. Ces résultats sont d'autant plus encourageants que le nombre de factures traitées par la DSAF et les SPM a augmenté entre 2016 et 2017.

Pour maintenir cette dynamique, le SIFE, en concertation avec les entités soutenues par la DSAF, poursuit ses actions de mobilisation auprès des entreprises qui ne dématérialisent toujours pas leurs factures afin d'identifier les éventuelles difficultés.

En complément de la dématérialisation des factures, la DSAF, le CBCM, et les entités soutenues continuent à encourager une dématérialisation plus globale des processus financiers et actes de gestion : des ateliers ont eu lieu au cours de l'année 2017 pour partager les processus cibles et les rédiger dans une convention de service tripartite appliquée depuis le mois de janvier 2018. Cette convention fera l'objet d'un retour d'expérience avec les parties prenantes au premier semestre 2018 pour s'assurer du respect des engagements de chacun.

LE PREMIER SOUTIEN DU PREMIER MINISTRE

Chaque jour, nous travaillons en équipe pour apporter au Premier ministre et à ses services un soutien efficace.



PARTAGEONS NOS VALEURS

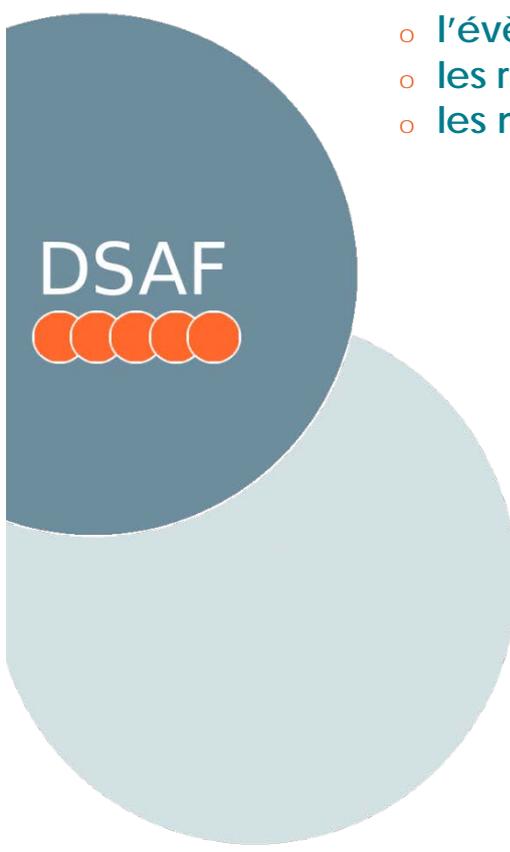
- SENS DU SERVICE
- ADAPTABILITÉ
- EXEMPLARITÉ
- COLLECTIVITÉ

LE COLLECTIF

La DSAF est diverse, réunissant des missions et des métiers variés. Pour réussir, elle veille à la cohérence des enjeux et modalités d'action de ses sous-directions et divisions, et privilégie l'approche transversale et le travail en mode projet.

En 2017, cette valeur s'est notamment manifestée au travers de :

- **la feuille de route 2016-2018 ;**
- **l'évènementiel ;**
- **les ressources humaines ;**
- **les moyens humains et budgétaires.**

The logo for DSAF is located in the bottom left corner. It consists of the letters 'DSAF' in a white, sans-serif font, positioned above a horizontal row of five orange circles. The logo is partially overlaid by a dark blue circular shape on the left and a light blue circular shape below it.

DSAF

1. La feuille de route de la DSAF

Par sa feuille de route 2016-2018, la DSAF se donne comme ambitions :

- de s'affirmer comme un centre de services performant et moderne au service de ses « clients »
- d'exercer ses responsabilités de direction financière, de responsable ministériel des fonctions achats et immobilier et de direction des ressources humaines des services du Premier ministre
- d'accompagner les services déconcentrés du Premier ministre (DDI) et les SGAR dans leurs transformations
- de développer la qualité de vie au travail et les parcours professionnels des agents de la DSAF.

D'importants chantiers prévus par la Feuille de route ont abouti en 2017 et sont présentés dans ce rapport d'activité, tels que le déploiement de RenoIRH ou l'installation à Ségur. Sont également à noter des projets plus spécifiques notamment :

- **les nouveaux textes relatifs à la DSAF** : les décrets et arrêtés précisant les missions et l'organisation de la DSAF ont été mis à jour ;
- **le plan d'action relatif aux conditions de travail et aux parcours professionnels** (axe 5) : un comité de suivi constitué d'un agent de chaque sous-direction et division de la DSAF a été mandaté pour proposer un plan d'actions. Ce dernier a été validé au Codir élargi de janvier 2017 et a fait l'objet d'une présentation aux agents dans le cadre des réunions de bureau. Il poursuit les objectifs suivants :
 - réussir l'installation à Ségur ; développer les échanges verticaux et horizontaux et la solidarité intra-DSAF ; moderniser et simplifier nos processus et notre fonctionnement ;
 - favoriser les parcours professionnels des agents ; renforcer la fonction RH de proximité au sein de la direction ;
 - accompagner le management intermédiaire ; réaffirmer et mettre en œuvre les valeurs de la DSAF.

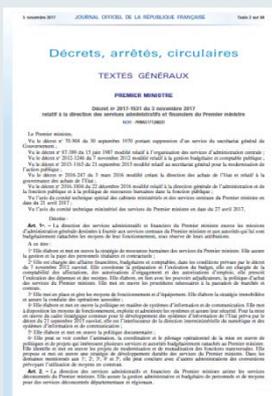
Sa mise en œuvre est graduelle, la nouvelle charte graphique de la DSAF décrite ci-après étant l'une des actions prévues.

- **la modernisation de la communication interne** : un groupe de travail associant des représentants de différents métiers et échelons a été constitué pour proposer une nouvelle charte graphique destinée à valoriser et mieux identifier la DSAF. La charte graphique résulte notamment d'un bilan de l'utilisation de la précédente charte et d'un recueil des attentes des utilisateurs.

C'était le 3 novembre 2017

Publication au journal officiel du décret relatif à la DSAF

Le décret n° 2017-1531 du 3 novembre 2017 relatif à la direction des services administratifs et financiers du Premier ministre prend en compte les évolutions suivantes :



- **les mutualisations** prévues par l'opération Ségur-Fontenoy donnent lieu à la prise en charge de nouvelles missions (documentation) et à une extension des missions de soutien déjà assurées par la DSAF à d'autres services et autorités administratives indépendantes rejoignant le site ;
- **les chantiers de modernisation interministériels** prévoient le renforcement des fonctions ministérielles transverses dans le domaine des finances, des achats, de l'immobilier et des RH, ce qui contribue également à faire évoluer le périmètre et les modalités d'intervention de la direction.

L'arrêté du 3 novembre 2017 traduit ces évolutions dans l'organisation de la Direction (création du centre de documentation, du bureau de l'exploitation du site Ségur-Fontenoy notamment).

2. L'évènementiel

2.1. La fête de Noël

La fête de Noël, organisée chaque année pour les enfants des personnels gérés par la direction des services administratifs et financiers (DSAF), est préparée dès le début de l'année, en étroite collaboration avec le chef de cabinet du Premier ministre, la direction technique de l'Opéra Garnier qui appuie la société de production du spectacle, les équipes du Commandant militaire pour la sécurité, et l'intendance pour le goûter.

Le spectacle, pour lequel 1600 personnes étaient attendues, a eu lieu le 10 décembre en présence du Premier ministre à l'Opéra Garnier, accueillies par la musique de la Garde républicaine.

Le spectacle a débuté par l'Ecole de Danse de l'Opéra national de Paris, avec le Pas-de-deux et Mazurka extrait du ballet *Suite de danses*, suivi du spectacle *Les étoiles de Noël*, un spectacle contemporain qui allie le cirque et la danse dans une ambiance poétique, musicale et féérique.

A l'issue, un goûter a été servi dans le grand foyer de l'Opéra pendant lequel le Premier ministre a posé avec les enfants et/ou leurs parents pour la traditionnelle séance de photos.

2.2. Les vœux au personnel

La cérémonie des vœux du Premier ministre au personnel des SPM s'est déroulée au Carreau du Temple le 24 janvier 2017.

L'ensemble des personnels des services travaillant dans un service rattaché au Premier ministre y ont été conviés. Les autorités administratives indépendantes et les services du périmètre étendu étaient également représentés. A l'issue des discours, autour d'un buffet élaboré par l'intendance de Matignon, le Premier ministre a eu un échange avec les personnels.

2.3. Les rendez-vous aux jardins

Afin d'illustrer le thème de l'année, « Le partage au jardin », la journée du vendredi 2 juin 2017 a été consacrée à l'accueil d'établissements primaires et spécialisés. 29 classes, soit 1 003 jeunes visiteurs et accompagnateurs, ont été accueillis. Les samedi 3 et dimanche 4 juin, le jardin de l'hôtel de Matignon était ouvert au grand public.

Au total, 5 044 visiteurs ont accédé au jardin durant les trois jours de l'évènement.

2.4. La fête de la musique

A l'hôtel de Matignon, un concert, auquel ont assisté 820 personnes, s'est déroulé dans la cour d'honneur. Cinq groupes et artistes se sont produits :



Banda'É-Tribal, Coely, Peter Peter, Theo Lawrence & The Hearts, Little Bob Blues Bastards.

La DSAF a piloté l'organisation de la manifestation : mise en place des installations techniques et scéniques, création des supports de communication, accompagnement des artistes.

2.5. Les journées européennes du patrimoine

Trois sites ont été ouverts au public : l'hôtel de Matignon, l'hôtel de Clermont et l'hôtel de Castries. L'édition 2017, dont le thème était « Jeunesse et patrimoine », a été marquée par la présentation de métiers d'art animée par l'Ecole Boulle, le Mobilier national, la Manufacture nationale de Sèvres, l'Institut national des métiers d'art, l'Ecole nationale supérieure des arts décoratifs et l'Ecole nationale supérieure de création industrielle.

Au total, 20 470 visiteurs ont été accueillis sur les trois sites au cours de la manifestation.

2.6. L'hommage national aux victimes du terrorisme

L'hommage national aux victimes du terrorisme a eu lieu le mardi 19 septembre 2017 aux Invalides, présidée par le Premier ministre. La DSAF a mis en place les moyens techniques nécessaires à la réalisation de cette manifestation.

2.7 Les journées nationales des DDI



Les journées nationales réunissant les directrices et les directeurs de DDT(M), de DD(CS)PP et les secrétaires généraux des DDI, se sont tenues en 2017:

- réunion des secrétaires généraux des DDI en avril ;
- réunion des directrices et directeurs des DDT(M) en mars et en novembre ;
- réunion des directrices et directeurs des DD(CS)PP en septembre.

Comme chaque année, ces journées ont été l'occasion pour les ministres et les directions d'administration centrale de délivrer les messages stratégiques qui éclairent l'action des directions locales. Elles ont également permis d'échanger sur les réalités émanant du terrain.

La réunion des secrétaires généraux des DDI des 26 et 27 avril

La réunion des secrétaires généraux des DDI a permis de travailler en ateliers sur différents sujets RH d'actualité, notamment la mise en place du télétravail et l'encadrement intermédiaire.

Une table ronde a également été organisée sur les sujets liés à la modernisation RH des services au travers de trois principaux sujets : RIFSEEP, Label égalité/diversité, cellule d'écoute.

La réunion des DDT(M) des 14, 15 et 16 mars

Lors de cette réunion des DDT(M), une table ronde animée par le directeur des services administratifs et financiers, avec la participation du directeur général de l'administration et de la fonction publique et des secrétaires généraux des ministères de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et du ministère de l'Intérieur, a notamment permis d'aborder deux sujets importants pour les DDI : le parcours des emplois DATE et les suites du rapport inter-inspections sur la qualité du dialogue social et la prévention des risques psychosociaux .

La réunion des DDT(M) des 14, 15 et 16 novembre

Outre les nombreuses séquences animées par les ministères, un des axes forts de cette réunion a été la présentation du chantier « AP2022 » par le secrétaire général du ministère de l'Intérieur et le chargé de mission auprès du Secrétaire général du Gouvernement.

La réunion des DD(CS)PP des 26, 27 et 28 septembre

Cette journée a été marquée par l'intervention de plusieurs ministres et secrétaires d'Etat du nouveau gouvernement.

La ministre des sports, le ministre de l'agriculture, la ministre des solidarités et de la santé, le ministre de l'éducation nationale, la secrétaire d'Etat à l'Egalité entre les femmes et les hommes et la secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées ont ainsi pu tour à tour présenter leur feuille de route, dessinant ainsi les grandes lignes de leur action.

C'était le 10 septembre 2017

La parisienne : l'équipe des SPM 31^e sur 322 !



Dimanche 10 septembre se déroulait la 21^{ème} édition de La Parisienne, course 100% féminine.

Cette année encore, des « Parisiennes » des SPM se sont élancées à l'assaut des 7 km composant le parcours.

Constituée avec le soutien de l'association sportive des services du Premier ministre (ASPM), l'équipe s'est classée 61^{ème} en Challenge Entreprise sur 322 équipes et plus de 20 600 participantes.

3. Les ressources humaines

3.1. Action sociale

La DSAF met en œuvre la politique sociale de l'administration, notamment en matière de logements sociaux, prêts sociaux et aides financières non remboursables, et aides à la famille. Elle informe les agents sur leurs droits aux prestations sociales. Elle les conseille et oriente en fonction des demandes vers des lieux d'accueil ou des services spécialisés.

Les aides à la famille

En 2017, 33 prestations sociales interministérielles ont été prises en charge pour des séjours scolaires ou extra scolaires des enfants de moins de 18 ans. Ces chiffres sont en légère baisse par rapport à 2016 (39 prestations).

Les offres de séjours

16 enfants en 2017 (24 en 2016) ont pu bénéficier des prestations de colonie de vacances.

Les allocations pour enfants handicapés

Versées trimestriellement, elles ont concerné 7 agents en 2017 (6 en 2016).

Les aides financières et prêts

38 aides financières non remboursables et 10 aides financières versées aux retraités, veufs et orphelins à l'occasion des fêtes de Noël ont été octroyées en 2017, auxquelles s'ajoutent 7 prêts accordés en 2017. 55 dossiers au total ont ainsi été accordés en 2017 (contre 68 en 2016).

Les aides au logement

160 agents ont fait une demande de logement en 2017, 33 ont été relogés (140 demandes en 2016, 30 agents logés).

Les permanences juridiques et de la conseillère en économie sociale et familiale

51 agents ont bénéficié des conseils d'un avocat du barreau de Paris et de la Conseillère en économie sociale dans les locaux des services du Premier ministre, en légère baisse par rapport à 2016 (63).

C'était en janvier 2017

Nouvelle rubrique dédiée aux prestations sociales sur Matignon Infos Services



Réorganisées, enrichies et regroupées en un point d'accès unique, les prestations sociales sont déclinées en thématiques sous forme de fiches mémo simples et pratiques :

- vacances en famille, séjours d'enfants, sport, aides à la famille, logement, restauration,
- prêts et crédits ou informations pour faire face aux situations de handicap.

3.2. L'ouverture d'un restaurant administratif interministériel et d'une crèche

L'ouverture d'un restaurant administratif

La DSAF a piloté le groupe de travail d'harmonisation des pratiques sociales dont l'objectif, ambitieux et novateur pour le domaine de la restauration, était l'élaboration d'une grille tarifaire unique pour les entités du site de Ségur-Fontenoy établie sur la base des rémunérations nettes des agents, qu'ils soient titulaires ou contractuels. En outre, le groupe de travail devait veiller à garantir une prestation de qualité, à maintenir un coût restant à la charge de l'agent sensiblement équivalent à celui pratiqué dans leur restaurant antérieur et limiter les surcoûts pour l'administration.

Sur le site de Ségur, le niveau tarifaire de chaque agent a été déterminé de concert entre toutes les entités selon les modalités suivantes :

- la prise en compte de la rémunération nette mensuelle (hors CIA et part variable pour les contractuels), intégrant le SFT, la NBI et l'indemnité de résidence ainsi que les éléments de rémunération récurrente (astreintes, heures supplémentaires, ISP) ;
- la rémunération nette du mois de septembre comme référence ;
- un niveau de grille tarifaire attribué en octobre 2017, valable jusqu'au 31 décembre 2018.

L'ouverture du restaurant Ségur-Fontenoy s'est traduite par une diminution des coûts de restauration tant pour les entités présentes sur le site que pour leurs agents.



Le restaurant administratif

L'ouverture d'une crèche de 34 berceaux

La crèche « Ségur-Fontenoy » gérée par un professionnel de la petite enfance « Les petits chaperons rouges » a ouvert ses portes le 2 octobre 2017. Cette ouverture a rencontré un vif succès avec plus de 70 pré-inscriptions en juin 2017. Après les désistements de la période estivale, 21 familles ont confirmé l'inscription en septembre (4 dans la section des bébés, 11 dans celle des moyens et 6 chez les grands) au 31/12/2017.

C'était le 2 octobre 2017

Ouverture de la Crèche Ségur-Fontenoy



Le 2 octobre, les services du Premier ministre ont ouvert une crèche sur le site Ségur-Fontenoy. Le nom de cette crèche a été soumis au vote des agents des services qui rejoindront ce site. Sur les 568 personnes qui ont voté, 20,1% se sont prononcées en faveur de "Crèche Ségur-Fontenoy" qui a remporté l'adhésion.

Gérée par "Les Petits Chaperons Rouges", prestataire spécialisé de la petite enfance, et dotée d'une trentaine de berceaux, la crèche Ségur-Fontenoy accueille des enfants de 0 à 3 ans, de 8h à 19h. Son tarif, calculé en fonction du barème de la Caisse nationale des allocations familiales, sera similaire à celui des crèches municipales.

3.3. Formation

Il est important, afin de maintenir les compétences professionnelles des agents, que ceux-ci puissent se voir offrir des actions de formation adaptées. Ainsi, les actions de formation réalisées à destination des agents des SPM s'intègrent, à plus de 80%, dans les priorités du plan de formation 2017 :

- P1 (triennale 2016-2018) : accompagner les managers dans la mise en œuvre des réformes et des projets de modernisation de l'Etat ;
- P2 (triennale 2017-2020) : renforcer l'offre de formation sur les compétences budgétaires et comptables ;
- P3 (triennale 2015-2017) : développer les compétences des tutelles dans le pilotage de leurs opérateurs et de leurs agences ;
- P4 (triennale 2015-2017) : professionnaliser les acteurs de la chaîne achat (ministères et opérateurs) ;
- P5 (triennale 2017-2020) : renforcer la professionnalisation des conseillers mobilité carrière et des autres personnels d'accompagnement ;
- P6 (annuelle) : former les managers et les responsables RH à la politique du handicap ;
- P7 (annuelle) : former à la légistique ;
- P8 (triennale 2017-2020) : mesurer et gérer l'incidence des transformations numériques sur l'organisation et les relations de travail.

Les chiffres-clés de la formation

Le coût de la formation intègre l'ensemble des coûts pédagogiques, et notamment la rémunération des prestataires.

	2016	2017
Dépenses pédagogiques	779 618,27 €	808 233 €
Nombre d'actions de formation	2 417 (1 099 cat A - 512 cat B - 402 cat C)	2 188 (1 295 cat A - 497 cat B - 396 cat C)
Nombre de jours de formation	6 857	7 399
Nombre de conventions de stages pour l'accueil d'étudiants	117 (74 bénéficiant d'une gratification pour un montant total de 168 050 €)	99 (77 bénéficiant d'une gratification pour un montant de 165 804€)
Taux de satisfaction des stagiaires pour les formations collectives *	74% (très satisfaits)	75% (très satisfaits)

* Taux de « très satisfaits »

Les formations au management et aux ressources humaines, prioritaires, y compris dans le cadre de la démarche de double labellisation égalité – diversité et le plan d’action contre les risques psycho sociaux, représentent 8% du nombre de jours de formation en 2017.

	2015	2016	2017
Nombre d'actions	289	340	388
Nombre de jours	512	704	611
Nombre de jours / action	1,7	2	1,6

Enfin, 61 conventions de formations dans le cadre des contrats d’apprentissage ont été signées pour un coût de 230 248 €.

3.4. Pensions

Départs à la retraite et maintien en activité

En 2017, 57 agents titulaires et 12 agents contractuels ont demandé leur admission à la retraite ; 2 agents ont bénéficié d’un recul de limite d’âge ou d’une prolongation d’activité.

En outre, la section des pensions a répondu à 730 demandes de renseignements de la part d’agents ou d’anciens agents des services du Premier ministre, dont 172 ont été reçus en entretien individuel pour des simulations ou des demandes d’information.

Le compte individuel de retraite

Suite à la mise en place du logiciel de ressources humaines RenoIRH, la section des pensions, retraites et validation de services, a récupéré l’activité relative à l’envoi au Service des retraites de l’Etat, via le CISIRH, des fichiers identité et des fichiers tests carrière indispensables à la préparation de la déclaration annuelle qui permet l’alimentation des comptes individuels de retraite.

De plus, 739 comptes individuels de retraite ont fait l’objet d’une mise à jour manuelle au cours de l’année.

Comme chaque année, une campagne d’information sur le droit à l’information sur la retraite a été menée à l’automne, portant sur sept classes d’âge.

4. Les moyens humains et budgétaires

4.1. Les moyens humains de la DSAF

Le tableau ci-après rend compte des effectifs physiques de la DSAF au 31 décembre 2017. Pour un décompte en équivalents temps plein travaillé (ETPT), le lecteur se reportera au volet budgétaire de la présente section :

Direction et fonctions transverses	25
dont :	
• mission d'appui au pilotage	9
Sous-direction des ressources humaines (SDRH)	78
dont :	
• bureau de la gestion des ressources humaines	11
• bureau de la gestion des contractuels	10
• bureau de la gestion des personnels titulaires	24
• bureau de la formation et de l'action sociale	22
• bureau des affaires contentieuses	3
Sous-direction de la programmation et des affaires financières (SDPAFI)	82
dont :	
• bureau du budget	12
• bureau de la gestion financière	15
• bureau des achats ministériels	24
• centre de services partagés financiers	18
• cellule des systèmes d'information financiers de l'Etat	7
Sous-direction du pilotage des services déconcentrés (SDPSD)	40
dont :	
• bureau de la coordination, de l'animation et de la modernisation	9
• bureau de la gestion des emplois déconcentrés	12
• bureau du budget et des moyens mutualisés	11
Division du patrimoine et de la logistique (DPL)	220
dont :	
• bureau de l'exploitation Ségur-Fontenoy	13
• bureau de l'exploitation des sites de Matignon	65
• bureau de la politique immobilière	21
• bureau des moyens généraux	19
• bureau du transport automobile	82
Division des systèmes d'information (DSI)	83
dont :	
• bureau de l'urbanisation et des projets métiers	13
• bureau de l'intégration et des opérations	41
• standard	13
Service médical	6
Total des effectifs	534

4.2. Les moyens budgétaires de la DSAF au niveau central

Les crédits portés par la DSAF sont inscrits en loi de finances sur l'action 10 « Soutien » du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental ». En gestion, ces crédits sont inscrits au budget opérationnel de programme (BOP) « Soutien » du même programme ainsi que sur le BOP « Ségur », qui regroupe les dépenses afférentes au projet Ségur-Fontenoy ainsi que les dépenses liées à l'occupation du bâtiment. Le responsable de ces deux BOP est le directeur des services administratifs et financiers des services du Premier ministre.

Hors titre 2, ces crédits ont vocation à couvrir les dépenses de fonctionnement, d'investissement et d'intervention des services soutenus dans le périmètre (cabinets, secrétariat général du Gouvernement, DSAF, instances rattachées aux services du Premier ministre, etc.) ainsi que les coûts liés au projet Ségur-Fontenoy. S'agissant des effectifs et des dépenses de rémunération en revanche, les dotations et consommations présentées ci-après ne concernent que la DSAF *stricto sensu* et non les entités soutenues (même lorsque la masse salariale de celles-ci s'impute sur le BOP « Soutien »).

La DSAF dispose également de crédits sur le programme 723 « Gestion du patrimoine immobilier de l'État ». Ces crédits ne peuvent être mobilisés que pour les dépenses liées au patrimoine immobilier de l'État.

La dotation 2017

Programme 129 « Coordination du travail gouvernemental »

La dotation 2017 inscrite en loi de finances initiale (LFI) pour la DSAF s'élevait à :

- 40,4 M€ en titre 2 (dépenses de personnels), pour un plafond de 545 équivalents temps pleins travaillés (ETPT) ;
- 74,4 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 85 M€ en crédits de paiement (CP) hors titre 2 (autres dépenses), dont 20,5 M€ en AE et 36,2 M€ en CP au titre de l'opération Ségur-Fontenoy.

Après déduction de la réserve de précaution, report de crédits non consommés en 2015 et différents mouvements réalisés en cours de gestion 2017 (rattachement de fonds de concours et attributions de produits, réallocations de crédits entre BOP, surgels et annulations de crédits, transferts), les crédits mis à disposition de la DSAF en fin de gestion 2017 étaient de 40,2 M€ en titre 2, 90,1 M€ en AE et 100,2 M€ en CP hors titre 2, dont 24,4 M€ en AE et 40 M€ en CP au titre de l'opération Ségur-Fontenoy.

Programme 723 « Gestion du patrimoine immobilier de l'État »

Le programme 723 regroupe pour la première fois en 2017 les dotations de l'ancien programme 309 « Entretien des bâtiments de l'État », dédiées aux travaux à charge de l'occupant et celles issues des cessions de biens immobiliers qui concourent à l'entretien lourd des bâtiments.

Les mises à disposition 2017 au BOP des services du Premier ministre se sont élevées, au total, à 8,6 M€ en AE (dont 1,5 M€ de report d'AE affectées mais non engagées) et 3,6 M€ en CP. Elles comprennent :

- 5,2 M€ AE et 0,6 M€ CP au titre des projets immobiliers structurants ;
- et 3,4 M€ en AE et 2,9 M€ en CP au titre de l'entretien du propriétaire.

Les crédits de la DSAF au sein de ce BOP (qui regroupe par ailleurs des crédits pour la Cour des comptes et le Conseil d'État) se sont élevés pour 2017 à 5,5 M€ en AE et 2,1 M€ en CP. Cette ressource a été complétée par un report de 0,95 M€ d'AE affectées sur des tranches fonctionnelles, mais non engagées, portant la ressource en AE de la DSAF à 6,4 M€ en AE.

La consommation de la DSAF en 2017 est de 2,5 M€ en AE et 1,9 M€ en CP. Au-delà, 3,9 M€ d'AE affectées mais non engagées en 2017 sont prévus en report sur 2018.

Les crédits consommés

Programme 129 « Coordination du travail gouvernemental »

Sur le titre 2, 557 ETPT ont été consommés, pour 40,7 M€ de masse salariale. Ce niveau d'exécution a été couvert par la ressource du BOP Soutien.

Hors titre 2, les dépenses constatées dans le périmètre de la DSAF (action 10 du programme 129) se sont élevées à 58,7 M€ en AE et 58,0 M€ en CP sur le BOP « Soutien » et se répartissent en dépenses de fonctionnement (48,7 M€ en AE et 48,1 M€ en CP), dépenses d'investissement (2,6 M€ en AE et 2,5 M€ en CP) et dépenses d'intervention (7,4 M€ en AE et CP).

Les principaux postes de dépenses du BOP Soutien sont présentés ci-dessous :

Poste de dépense	Montant de la dépense (CP, en M€)	
	2016	2017
Dépenses immobilières / coûts d'occupation T3	24,2	23,6
Fonctionnement courant logistique et dépenses automobiles	5,5	6,1
Frais de représentation et frais de déplacements (dont vols ETEC)	5,5	5,9
Dépenses informatiques et de télécommunications	7,8	8,2
Action sociale, formation, gratifications de stagiaires, frais de justice, accompagnement à la mobilité	3,7	3,5
Dispositif d'accompagnement et de formation des cadres dirigeants	0,8	0,5
Etudes, séminaires, communication et autres dépenses	0,7	0,3
Investissements immobiliers et logistiques	2,5	1,3

Investissements informatiques	0,2	1,2
Subventions à l'IFRI et à l'IRIS	-	1,3
Subventions de la DILCRAH	4,6	6,1
TOTAL	55,5	58,0

Les coûts immobiliers et les frais liés aux locaux, hors dépenses d'investissement qui représentent en 2017 40,5% des dépenses totales, sont constitués à hauteur de 18,5 M€ de loyers et taxes associés et de 5,1 M€ de coûts d'occupation, tels que les fluides, le nettoyage des locaux, les prestations d'accueil et de gardiennage, l'entretien et la maintenance des locaux, espaces verts et équipements.

L'exécution 2017 se caractérise par une relative stabilité de la dépense sur l'ensemble des lignes ci-dessus, l'augmentation de la consommation de CP (55,5 M€ en 2016) s'expliquant par l'évolution des subventions accordées par la DILCRAH (en augmentation de 32%) ainsi que par le versement des subventions à l'IFRI et l'IRIS (prises en charge jusqu'en 2016 par le BOP du Commissariat général à la stratégie et à la prospective : il ne s'agit donc pas d'une augmentation de la dépense publique mais d'un transfert entre les dotations du CGSP et de la DSAF). Par ailleurs, la division des systèmes d'information de la DSAF a bénéficié en 2017 d'un rebasage de ses dotations, ce qui a porté sa dépense globale (fonctionnement et investissement) de 8 M€ en 2016 à 9,2 M€.

S'agissant des dépenses liées à l'opération Ségur-Fontenoy (BOP Ségur), leur montant s'est élevé à 23,4 M€ en AE et 36,3 M€ en CP. Ces dépenses se répartissent comme suit :

Poste de dépense	Montant de la dépense (CP, en M€)	
	2016	2017
Loyers (dont travaux modificatifs)	10,0	20,8
Fonctionnement	0,4	2,2
Dépenses informatiques et de télécommunications	0,2	0,9
Etudes, séminaires, communication et autres dépenses	0,9	1,9
Coûts projet logistiques	1,8	5,1
Coûts projet informatiques	2,5	5,4
TOTAL	15,8	36,3

L'année 2017 a été marquée par l'emménagement des services sur le site de Ségur. Le bâtiment a été livré le 30 juin, avec deux mois d'avance sur la date prévue. Les loyers dus pour l'occupation de l'ensemble du site ont donc été payés à compter de cette date. Durant cette année de prise de possession des lieux, les coûts projet sont restés à un niveau élevé afin de permettre à la DSAF d'armer le bâtiment et de réaliser les emménagements des entités rejoignant ce site.

Programme 723 « Gestion du patrimoine immobilier de l'État »

Les dépenses de maintenance et de contrôles réglementaires (précédemment imputées sur le programme 309) se sont élevées à 1,1 M€ en AE et 1 M€ en CP, soit un niveau comparable à celui de 2016 (1 M€ en AE et 1,2 M€ en CP).

Les dépenses de travaux (gros entretien et réhabilitation) se sont élevées à 1,4 M€ en AE et 0,9 M€ en CP.

Les principales opérations réalisées en 2017 concernent :

- la restauration des façades de l'hôtel Lebel ;
- les travaux de mise aux normes des hôtels particuliers du périmètre (hôtel de Clermont, hôtel de Rothelin-Charolais) ;
- les travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

4.3. En services déconcentrés

Les moyens de fonctionnement des régions ont été, pour l'année 2017, de 483 M€ (total des CP exécutés sur le programme par les BOP régionaux, hors crédits dédiés aux programmes investissement d'avenir et BOP central). Ces moyens ont été répartis dans les régions lors des dialogues de gestion conduits en fin d'année 2016 pour l'année 2017.

Tout au long de la gestion, l'exécution des crédits, notamment concernant l'action 2 du programme, dédiée aux moyens de l'immobilier occupant, a fait l'objet d'un suivi particulier, compte tenu de la nécessité d'une levée de réserve pour assurer le paiement du dernier trimestre des loyers budgétaires. Cette levée de réserve a permis de terminer l'année dans de bonnes conditions, et ce malgré l'élargissement du programme aux directions régionales, et d'optimiser localement les moyens disponibles. Le recul sur cette année de gestion sera mis à profit pour mettre à disposition des régions des calculs de ratios budgétaires nationaux, sur l'ensemble du nouveau périmètre du programme 333.

Annexe : principaux acronymes

- **CADA** : Commission d'accès aux documents administratifs
- **CGSP** : Commissariat général à la stratégie et à la prospective (*France Stratégie*)
- **Cnil** : Commission nationale informatique et libertés
- **DATE** : Direction de l'administration territoriale de l'État
- **DDD** : Défenseur des droits
- **DDI** : Direction départementale interministérielle
- **DMC** : Délégué mobilité carrière
- **DPL** : Division du patrimoine et de la logistique (de la DSAF)
- **DSAF** : Direction des services administratifs et financiers
- **DSI** : Division des systèmes d'information (de la DSAF)
- **SDPAFI** : Sous-direction de la programmation et des affaires financières (de la DSAF)
- **SDPSD** : Sous-direction du pilotage des services déconcentrés (de la DSAF)
- **SDRH** : Sous-direction des ressources humaines (de la DSAF)
- **SGAR** : Secrétariat général pour les affaires régionales
- **SGG** : Secrétaire général du Gouvernement
- **SIG** : Service d'information du Gouvernement
- **SPM** : Services du Premier ministre

DSAF



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

Direction des services administratifs
et financiers du Premier ministre

